



PLAN STRATÉGIQUE 2020 - 2022

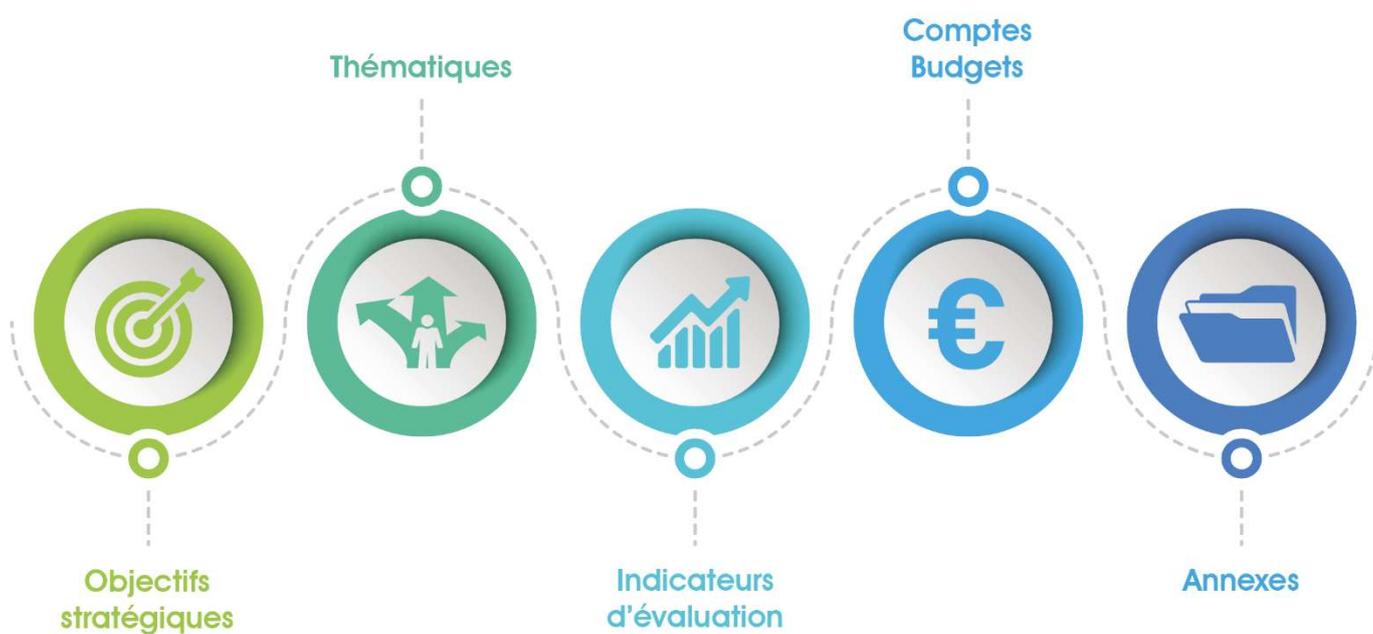


TABLE DES MATIÈRES

1 – Objectifs stratégiques	4
2 – Les thématiques	5
2.1 la Transformation digitale	5
2.2 Activités de production	8
2.3 Activités de distribution	10
2.4 Activités des supports techniques.....	11
2.5 Protection des captages	16
2.6 Qualité de l’Eau	20
2.7 Système de management Intégré	22
2.8 Développements internationaux.....	24
2.9 Communication et relations publiques	26
2.10 Gestion des Ressources Humaines.....	29
3 – Les indicateurs d’évaluation.....	31
3.1 Les KPI STRATEGIQUES	31
3.2 Les KPI OPERATIONNELS.....	31
4 - Les comptes de résultats prévisionnels – Les budgets d’investissement.....	32
5 – Annexes éventuelles	81

Conformément à l'article L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'Assemblée Générale de fin d'année suivant l'année des élections communales a, nécessairement, à son ordre du jour, l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans.

Il contient, notamment, des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde Assemblée Générale.

PRÉAMBULE

Le Gouvernement wallon a décidé de faire réaliser une étude relative à la rationalisation du secteur de l'eau, pour en établir une vision globale et identifier les leviers en vue :

- d'élever le niveau de service ;
- de maîtriser l'évolution des coûts et la pérennité des actifs ;
- de faire évoluer la gouvernance du secteur.

Quatorze leviers de collaboration entre acteurs du secteur ont été identifiés autour de 3 axes :

- le développement technologique ;
- l'optimisation de certaines activités (achats, formation, ...) ;
- la gestion de la relation client.

Fort de ce constat et afin de répondre aux attentes de ses associés et de ses clients, tout en se conformant aux évolutions réglementaires et législatives du secteur, le plan stratégique triennal 2020 – 2022 de la CILE sera axé sur les perspectives suivantes :

- le maintien du volume d'emploi et des engagements en matière de nomination ;
- le maintien d'un niveau d'investissement annuel de l'ordre de 20.000.000 EUR ;
- le recentrage des départements sur les métiers de l'eau et dont les objectifs prioritaires sont :
 - l'augmentation du rendement des réseaux ;
 - le renouvellement des raccordements vétustes ;
 - le maintien du taux de renouvellement des installations.

Pour ce faire, l'informatique sera au cœur de tous les défis.

1 – OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Une démarche stratégique se déploie dans une perspective d'évolution. Les objectifs stratégiques ci-dessous définissent, globalement, sur une période de trois années, la vision du devenir de la CILE.

Les objectifs stratégiques sont le point de départ de ce plan. Les buts de ceux-ci sont, notamment, de donner une vision claire sur les volontés de la CILE, de motiver les ressources, d'aligner l'ensemble du personnel dans la même direction, de simplifier les prises de décisions.

Ils permettront, également, de définir les critères de contrôle, ainsi que le niveau de réussite du plan.



Augmentation du rendement des réseaux

Un meilleur contrôle des installations de production et des réseaux de distribution, une détection plus rapide des fuites sur ces réseaux, ainsi qu'un élargissement de l'offre de services permettront d'atteindre cet objectif.



Elimination des raccordements en plomb

Conformément aux dispositions du Code de l'Eau, si la norme paramétrique du plomb n'est pas respectée, tout raccordement en plomb sur le réseau appartenant à un fournisseur sera interdit à partir du 1^{er} janvier 2022.



Renouvellement annuel des infrastructures existantes

Afin de stabiliser l'état du réseau, l'objectif est de maintenir le taux annuel de renouvellement des conduites à 1%.



Remplacement des compteurs vétustes

Les compteurs arrivant à leur 16^{ème} année font l'objet d'un renouvellement. L'objectif serait d'atteindre un nombre d'environ 16.000 compteurs remplacés par an.



Sécurisation

L'implémentation de la norme internationale ISO 27001 relative au management de la sécurité de l'information, ainsi que la transposition de la Directive européenne NIS en droit belge permettront d'améliorer les pratiques en la matière et de prendre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de prévenir tout incident ou d'en limiter l'impact.



Amélioration de la satisfaction client

Les actions porteront sur un enrichissement du catalogue de services en ligne disponible à partir d'un Espace Client, ainsi que sur une utilisation sur divers types de supports.



Développement de collaborations

La CILE va initier, voire concrétiser, des collaborations positives avec d'autres partenaires publics destinées à optimiser certaines activités, à accroître le service au client ou encore à maintenir ou réduire les coûts.



2 – LES THÉMATIQUES

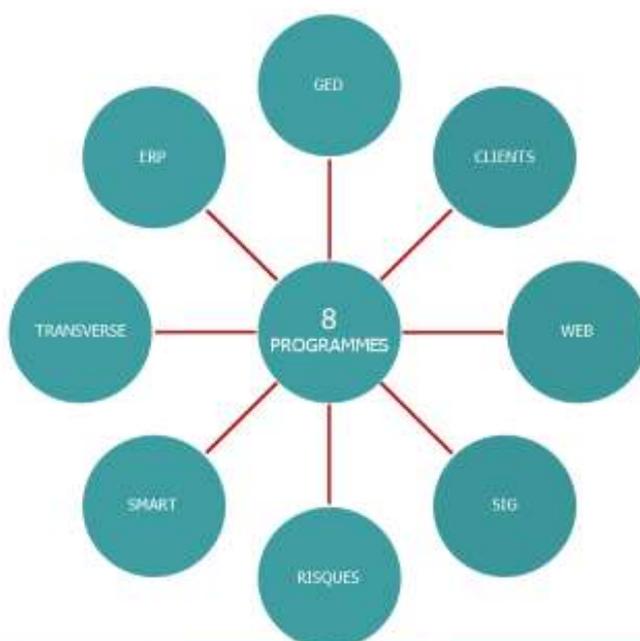
2.1 LA TRANSFORMATION DIGITALE

Le Département de Services Informatiques (DSI) est au cœur de la transformation digitale entamée par la CILE. Cependant, il vise tout d’abord à répondre aux besoins des différents métiers de la CILE. Le Comité de Direction a donc fort logiquement participé à la construction de cette stratégie de transformation dénommée QUASAR.

LES OBJECTIFS DE QUASAR



Huit programmes ont été mis en place pour exécuter cette transformation. Ils se divisent en projets. Si certains ont déjà démarré, d’autres débiteront courant 2020 et 2021.



Les huit programmes de QUASAR

Programme 'SMART' :

Les nouvelles technologies telles que les réseaux de distribution intelligents, les compteurs intelligents, les objets connectés (IoT), le big data et l'intelligence artificielle vont permettre un meilleur contrôle des installations de production et réseaux de distribution, une détection plus rapide des fuites sur ces réseaux et l'élargissement de notre offre de services (ex. : augmentation de la périodicité des factures, visualisation de la consommation quotidienne, alerte en cas de consommation anormale).

Etant donné la nouveauté de certaines de ces technologies, leur complexité, les contraintes réglementaires et l'importance des budgets à mobiliser, la CILE a démarré en 2019 l'intégration de ces nouvelles technologies de manière progressive en débutant par des expériences pilotes.

Ces dernières se poursuivront et seront amplifiées en 2020. Une analyse des bénéfices et de l'impact sur nos clients et nos collaborateurs sera réalisée courant 2020 avant un déploiement à une plus grande échelle de notre plateforme 'IoT'. Ce déploiement est prévu en plusieurs phases qui s'étaleront au-delà de 2022.

Programme 'SIG' (Cartographie) :

L'objectif de ce programme est d'exploiter tout le potentiel de la dimension géographique grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel SIG (Système d'Information Géographique) qui facilitera l'optimisation de services existants et le lancement de nouvelles fonctionnalités.

Le nouveau SIG offrira à la CILE une base de données géoréférencées précises et utilisera les derniers standards d'échange de données afin d'augmenter l'interopérabilité entre systèmes dans le cadre de l'intégration avec l'environnement digital de la CILE et du cadre Wallon (PICC, directive INSPIRE). Des fonctionnalités mobiles viendront aussi étoffer les nouveaux services du SIG (consultation de n'importe quel endroit et à tout moment).

En 2020, nous lancerons le nouveau SIG de la CILE qui sera d'abord disponible sur PC. Fin 2020, nous mettrons les premières fonctionnalités mobiles à disposition du personnel de terrain.

Le SIG permettra à la CILE d'envisager progressivement des améliorations opérationnelles qui devront être évaluées et priorisées avant toute implémentation ultérieure. C'est ainsi que nous avons prévu en 2021 de profiter de la nouvelle application pour optimiser la protection de nos captages et la gestion de nos avoirs patrimoniaux.

Programme 'GED' :

La solution actuelle de GED (Gestion Electronique des Documents) arrive en fin de vie. Une nouvelle solution va être implémentée en 2020, elle a pour objectifs de diminuer les impressions papier, de digitaliser tant les documents entrants que sortants et d'accélérer le traitement administratif de ces documents.

En 2020, les anciens documents seront migrés vers la nouvelle solution et les processus de digitalisation seront optimisés. Une analyse du traitement des documents va être réalisée par département. Un processus de traitement des documents sera implémenté lorsqu'il permettra d'offrir de meilleurs services à nos collaborateurs et à notre clientèle. Cette dernière phase s'étalera sur 2020 et 2021.

Programme 'ERP' :

La CILE a choisi SAP comme Progiciel de Gestion Intégré (PGI, en anglais ERP). SAP couvre notamment les domaines suivants : gestion des achats et des stocks, comptabilité, finance, gestion de la clientèle, gestion des travaux. La version actuellement utilisée est SAP R3.



Afin de profiter des nouvelles fonctionnalités de SAP et soutenir les projets de digitalisation, une montée de version s'avère nécessaire. Le passage vers SAP S4/Hana n'est pas qu'une évolution technologique, il améliorera l'expérience-utilisateur, permettra de simplifier les traitements complexes et offrira la possibilité d'un déploiement de SAP dans le cloud.

Ce programme d'envergure sera réalisé en 2020, en parallèle avec les autres programmes.

Programme 'WEB' :

Dans un souci d'amélioration de la satisfaction et de l'expérience de la clientèle, le développement du nouveau Site Web reposera sur 2 axes :

- L'enrichissement du catalogue de services en ligne qui sera disponible à partir d'un Espace Client.
- La convivialité d'utilisation sur divers types de support (PC, tablette, smartphone).

Les services en ligne nécessiteront des intégrations avec le nouvel environnement digital de la CILE (SAP S/4HANA, nouvelle GED, nouveau SIG).

En 2019, nous procédons à un prototypage qui déterminera le design et contenu du nouveau site.

Nous poursuivrons avec l'implémentation et le lancement du nouveau site en 2020. En 2021 et 2022, il est prévu d'élargir les services offerts.

Programme 'GESTION DU RISQUE ET SECURITE' :

La CILE a défini un plan d'actions afin d'obtenir la certification ISO/CEI 27001 en 2020.

Cette norme s'adresse à tous les types d'organismes (entreprises privées, administrations...) et définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI). Le SMSI recense les mesures de sécurité afin de garantir la protection des actifs de l'organisme. L'objectif est de protéger les fonctions et informations de toute perte, vol ou altération, et les systèmes informatiques de toute intrusion et sinistre informatique.

En 2021 et 2022, la CILE devra se soumettre à des audits de surveillance.

Enfin, le Département des Services Informatiques (DSI) sera aussi un acteur majeur dans le cadre du projet 'Gestion de crise'. Ce projet transverse se concrétisera dans les années futures par plusieurs exercices de simulation.

Programme CLIENT :

Afin de personnaliser l'expérience-clients et de leur offrir les meilleurs services, la CILE souhaite disposer d'une vue à 360° de leurs attentes et besoins.

La mise en place d'un logiciel de gestion des interactions clients va leur permettre de pouvoir dialoguer avec le bon interlocuteur du premier coup, de ne plus devoir attendre et répéter plusieurs fois leur problématique, et ce, quel que soit le canal d'échange.

En 2020, une implémentation-pilote est prévue. Elle sera généralisée en 2021 sur base des résultats obtenus.

Programme TRANSVERSE :

Une série de projets transversaux composent ce programme. Ils peuvent se distinguer selon deux catégories : avec composante technique ; à dimension humaine.

Les projets à composante technique servent de socle aux autres projets QUASAR.



Dans les projets à dimension humaine, figure le projet SIRH (Système d'Information de gestion des Ressources Humaines). Son objectif est de permettre une meilleure gestion des processus RH de l'entreprise. La CILE souhaite disposer de solutions couvrant a minima les domaines suivants : recrutement, gestion de la paie, gestion administrative, gestion des connaissances, gestion des performances, gestion des talents.

Il est prévu, en 2020, que la CILE choisisse la ou les solutions les plus adaptées et intégrables dans l'environnement de la CILE. Ce déploiement se déroulera en plusieurs phases qui se termineront en 2021.

2.2 ACTIVITÉS DE PRODUCTION

La mission dévolue au service Production-Adduction est d'assurer la production et le transport des eaux, dans des conditions optimales de qualité et quantité (débit, pression), vers les réseaux et ouvrages de tête de la distribution, en favorisant l'utilisation des ressources propres et en minimisant les interruptions de fournitures.

Dans cette optique, les modalités pratiques reprises dans l'accord historique signé avec la SWDE dans le cadre de la mise en place du schéma directeur de production wallon visant à sécuriser l'alimentation au niveau de la Province de Liège devraient se poursuivre pendant ce triennat. Pour rappel, elles impliquent, pour la SWDE, de liasonner leur réseau du Nord Luxembourg au Néblon (évitant ainsi la pose d'une conduite d'adduction au départ de Malmedy) et pour la CILE, de mélanger, au niveau du site de Hollogne, un volume d'eau de Hesbaye équivalent avec les eaux des barrages d'Eupen et de La Gileppe (permettant ainsi de ne pas construire une 2^{ème} unité de traitement d'abattement du nitrate sur le circuit alimentant la ville de Liège).

Une réflexion plus globale porte sur les besoins énergétiques de la CILE, dans la foulée du marché conjoint d'achat d'électricité avec la SWDE et la SPGE. Elle devrait conduire à la poursuite de la mise en place de solutions techniques innovantes (micro-turbines ou utilisation de panneaux photovoltaïques, par exemple), à tester certains nouveaux concepts comme la flexibilité et à améliorer les performances énergétiques de ses ouvrages d'art par un suivi continu de leurs consommations.

2.2.1 Réhabilitations d'ouvrages d'art et de bâtiments

De nouvelles études de projets de réhabilitation de certains ouvrages d'art et de bâtiments devront être menées et certaines réalisations initiées dans les trois années à venir (en particulier, la rénovation hydraulique du château d'eau de Thiba et la remise en état architectural du château d'eau de Saint-Gilles).

La clôture de plusieurs parcelles d'ouvrages de production ou d'adduction se poursuivra dans la continuité des plans stratégiques précédents. En toute logique, ce sont les zones les plus vulnérables (en bord de route par exemple) et les plus stratégiques (comme les tourelles d'accès aux puits en Hesbaye) qui seront ciblées.

2.2.2 Réhabilitation ou remplacement de conduites à risque

Compte-tenu de la vétusté de certaines conduites d'adduction, un plan d'assainissement a été déterminé sur base de plusieurs critères techniques (vétusté, fréquence des fuites survenues, importance des dégâts qu'une avarie pourrait provoquer, taille du réseau alimenté, ...).

Parmi les chantiers les plus importants en cours et à venir, citons le projet de déplacement de la conduite d'adduction du Néblon sur la Commune de Comblain-au-Pont liée aux travaux de l'AIDE et du SPW ou le renouvellement à Wandre sur les rue du Pont et Avenue de l'Indépendance. Une fois l'adduction du Néblon dédoublée et sécurisée par le captage de Modave (VIVAQUA), des travaux de réhabilitations de tronçons sur la conduite existante pourront être menés avec un minimum de perturbations sur les réseaux alimentés.



2.2.3 Sécurisation

En ce qui concerne la sécurisation des approvisionnements, outre l'accord historique conclu avec la SWDE dans le cadre du Schéma Directeur d'exploitation au niveau de la Région wallonne, l'étude relative à la sécurisation de Beyne, Fléron et d'une partie de Visé, aujourd'hui alimentés par la seule adduction d'eau des barrages d'Eupen et de La Gileppe, devra être initiée en tenant compte de la nouvelle adduction posée pour le dédoublement du Néblon.

2.2.4 Remplacement d'équipements dans les ouvrages et les centrales

La télégestion (outil stratégique de surveillance permettant de gérer le fonctionnement des ouvrages à distance) ayant été complètement remise à niveau courant 2015, la poursuite des aménagements des ouvrages non encore télégérés et du Smart Grid est prioritaire ; elle améliorera ainsi la connaissance permanente de l'état du réseau d'eau, qu'il soit de production ou de distribution.

D'autre part, il est prévu, compte-tenu du rôle critique que ces infrastructures jouent dans l'alimentation d'eau de la Province de Liège, de remettre complètement à neuf le matériel équipant le dernier des 3 puits principaux (Kemexhe) de la galerie profonde des captages de Hesbaye, les 2 autres (Juprelle & Puits Régulateur) ayant déjà subi ce relifing respectivement en 2012 et 2015. Le remplacement des vannes de régulation sur le Puits 10 alimentant directement la station de traitement de Ans et sur la Transition (en liaison avec le site de Hollogne) sera également organisé.

Enfin, de façon à améliorer la précision des comptages de l'eau produite au départ des différents captages gérés par la CILE et sur base d'un programme tenant compte de la vétusté actuelle des équipements existants, de nouveaux débitmètres seront mis en place pendant ces 3 prochaines années. En parallèle, sur les réseaux d'adduction à proprement parler, des systèmes de mesure autonomes (débitmètres à insertion) et de recherche de fuites (hydrophones) seront posés en vue d'une maximisation du rendement global de production.

2.2.5 Usine d'embouteillage de Hamoir

Cet outil, pleinement opérationnel depuis 2010 et dont l'agrément ISO22000 a été confirmée en 2018, continuera à être utilisé pour approvisionner nos abonnés et toute autre institution demanderesse de bonbonnes d'eau, en cas de situations d'urgence.

La production se limitera à la seule qualité « eau de table ».

L'objectif ces prochaines années est de maintenir les contrats d'approvisionnement existants (notamment avec AQUAFLANDERS) tout en permettant à l'activité de se diversifier dans des domaines complémentaires à l'embouteillage d'eau de source.

2.2.6 Benchmarking et partage d'expériences

Les contacts établis avec d'autres producteurs/distributeurs d'eau (Eau de Paris, Eaux de Marseille, par exemple) permettront, par un partage des know-how respectifs, d'optimiser le fonctionnement de nos installations - notamment via des envois croisés de techniciens – et de collaborer sur des projets communs de développement dans les différents domaines liés à l'eau potable.

L'appartenance à l'association W-SMART et la participation régulière à des exercices de crise contribueront à améliorer la sécurité que la CILE doit maintenir sur ses réseaux, que ce soit en termes de vitesse de réaction ou de gestion d'évènements en cas de problèmes majeurs.



Enfin, le projet de recherche européen SMART_MET mené en collaboration avec 6 autres opérateurs internationaux actifs dans la production et distribution d'eau potable et financé à 90% par l'UE devrait présenter ses conclusions courant 2021. Il permettra, à la CILE, de se faire connaître au-delà de ses frontières tout en lui permettant d'accroître ses compétences en smart-metering.

2.3 ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION

2.3.1 Secteurs d'exploitation

Avec, l'étroite collaboration des services techniques support, le département de la distribution se focalisera sur l'atteinte des objectifs stratégiques.

Répartis en 4 zones géographiques, les secteurs d'exploitation assurent la distribution d'eau de qualité et en quantité, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, auprès de nos abonnés.

Pour ce faire, diverses activités ont été budgétisées pour ce nouveau plan stratégique.

- Ainsi le remplacement des raccordements en plomb se poursuit de manière régulière, sur demandes des abonnés ou des interventions urgentes.
1,7 Mi d'€ par année sera consacré à la distribution pour la réalisation de ces travaux.
La cellule plomb étant reconstituée au niveau du support technique, les marchés d'ampleur spécifiques aux remplacements de raccordement en plomb seront suivis par cette nouvelle cellule.
- Parallèlement à cela, les raccordements, constitués en autres matériaux que le plomb, nécessitent un remplacement en raison de leur vétusté ou parce qu'ils présentent une implantation bizarroïde. Un montant de 615.000 € leur est réservé.
- Outre le budget pour la pose de nouvelles vannes nécessaires au bon fonctionnement de nos réseaux, un nouveau budget est réservé à l'entretien des vannes existantes. En effet, les services techniques ont pu constater l'état de vétusté de nombreux exemplaires sur le réseau : vannes cassées ouvertes ou cassées fermées, nombreuses fuites au niveau des bourrages, ...

Les vannes défectueuses sont particulièrement contraignantes pour les interventions au quotidien, dès lors que les fermetures sont plus conséquentes, les purges plus nombreuses, les plaintes abonnés augmentées en raison d'une incapacité à anticiper et donc à avertir valablement les riverains impactés par les interruptions d'eau, sans compter la perte en eau.

Enfin, les vannes stratégiques pour lesquelles un entretien est primordial sous peine de risquer des conséquences importantes au niveau de l'alimentation de quartiers entiers ou de clients sensibles restent un aspect non négligeable de cette problématique.

Un budget de 100.000 puis 150.000 € par an est dédié à réhabiliter ces vannes vétustes.

- Les petits travaux de réseau dépenseront un budget annuel de 100.000 à 165.000 € par an. Ils permettent, par de petits chantiers, de renforcer, sécuriser ou améliorer de manière significative le fonctionnement d'un ouvrage ou d'un réseau.

2.3.2 L'analyse réseau et la recherche de fuites

L'amélioration du rendement de réseau est un axe sur lequel ce nouveau plan stratégique se focalisera en poursuivant ses investissements dans les nouvelles technologies.



En collaboration avec le Département de services informatiques (DSI), ce sont d'ambitieux projets qui sont décrits ci-dessous :

- Smart Metering : rapatriement au quotidien, des consommations des abonnés par la pose de têtes de lecture connectées ;
- Smart Grid : télégestion de l'ensemble du parc de compteurs réseaux ;
- La sectorisation des réseaux denses et étendus par l'achat de débitmètres ;
- La pose de plots de corrélation ou d'hydrophones pour la détection et la localisation des fuites.

Ces projets s'articulent de deux manières :

D'une part, ils permettront de connaître, au jour le jour, les consommations des réseaux et d'être proactif lors d'élévation de leur volume.

D'autre part, ils offrent de l'aide à l'analyse de réseaux et à la recherche des fuites.

2.3.3 L'atelier des compteurs

L'organisation du service des compteurs se voit modifiée par la nécessité d'externaliser l'activité de mutation des compteurs vétustes.

En effet, afin de remplacer les compteurs domestiques atteignant leur 16^{ème} année, un marché de sous-traitance est en cours de rédaction. Il sera attribué en mars 2020 pour une durée de 8 ans.

Les agents affectés actuellement aux mutations se verront ainsi attribuer des travaux plus valorisants et nécessaires tels que le remplacement de nourrices en plomb ou la mise en conformité de compteurs dans les étages.

Le management reste attentif à ce que leurs futures missions restent associées au métier de plombier de ces agents.

Considérant cela, le service se restructure autour de l'atelier des compteurs.

La réflexion menée pour l'établissement du plan stratégique amène à la mise en conformité de la problématique des compteurs d'eau placés dans les étages d'immeubles à appartements.

La responsabilité de la CILE, couvrant l'ensemble du branchement jusqu'au compteur inclus, des interventions ont été récemment menées dans des pièces de vie aux étages sur des matériaux obsolètes comme l'acier galvanisé.

Considérant cela, un budget de 6.000 € par an est alloué pour remettre en conformité ces branchements problématiques. Les travaux seront réalisés par notre personnel ouvrier.

2.4 ACTIVITÉS DES SUPPORTS TECHNIQUES

La division support technique de la production et de la distribution assure de nombreuses missions structurelles pour le compte des deux activités de la CILE. Une bonne partie de ces missions sont intégrées aux différents dossiers Production et Distribution sous forme de participation aux réunions préparatoires, d'analyses en collaboration avec le service exploitant (interne) concerné, d'études et de surveillances des chantiers, ces fonctions étant le plus souvent à prendre au sens large. Cette division assure également la mission de remplacement des raccordements en plomb ainsi que les missions générales inhérentes à la gestion de notre outil cartographique. Il s'agira, pour les années à venir, de veiller à l'amélioration du taux de renouvellement de nos canalisations. Quelques activités sont à mettre particulièrement en évidence :



2.4.1 Veille technologique, élaboration de documents techniques et participations diverses

La CILE poursuivra activement le suivi ainsi que l'analyse du contexte législatif et réglementaire. On peut citer l'amélioration et la mise à jour des cahiers des charges, fiches techniques (Aquawal et internes), plans-type et autres prescrits ou recommandations. Elle maintiendra sa participation aux évolutions à venir de cahiers de charges-type (Qualiroutes, ...), de législations (Code de l'eau, Marchés publics, Décret Coordination impétrants, Décret sols, ...), de normes ou certifications concernant ses métiers (conformité à la potabilité des matériels et équipements). Dans ce cadre, elle continuera à mettre en application et à adapter ses méthodes de travail au Décret Coordination impétrants, plus particulièrement dans l'accompagnement de la montée constante en maturité des pratiques du portail informatique POWALCO.

Une attention particulière sera portée sur la mise en application de l'arrêté du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres. Celui-ci intervenant dans le contexte du décret wallon du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Dans ce domaine, la CILE assurera une gestion adéquate vis-à-vis de l'organisme de suivi de l'AGW, l'ASBL Walterre et son portail informatique dédié.

2.4.2 Cellule équipement des lotissements et zonings

La cellule réalisera, pour le compte de tiers, privés ou publics, des dossiers d'études d'équipement en distribution d'eau de lotissements, zonings industriels et autres sites assimilés, ainsi que la surveillance des travaux associés. Dès lors que les nouvelles installations sont rétrocédées à la gestion de l'Intercommunale, cette mission contribue à l'expansion de son réseau. Elle veillera à poursuivre l'amélioration de la qualité du service en matière de délais et de disponibilité. Elle s'emploiera à mettre à jour et à adapter les termes des conventions qui régissent les missions d'étude et de surveillance pour compte de tiers, notamment, en y intégrant l'obligation de délivrer les levés topographiques au format WALTOPO (méthode et dictionnaire d'objets définis par le département de la géomatique du S.P.W.).

De plus, l'entrée en vigueur du décret relatif au développement des parcs d'activités économiques permettra de standardiser les pratiques vis-à-vis des différents acteurs (SPI et SOWAER) au travers de convention-cadres.

2.4.3 Cellule Géomètre

La CILE poursuivra le développement de sa cellule géomètre afin d'optimiser les coûts, l'utilisation du matériel acquis, et sa réactivité concernant les nécessaires missions de levés et de repérages d'installations, mais également les prestations d'expertise, de bornage et de régularisation d'emprises. Ces différentes missions se sont intensifiées significativement et constamment. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années, notamment, pour se conformer au « Décret impétrants », pour assister la cellule du patrimoine et pour permettre une meilleure mise à jour des données cartographiques. Par ailleurs, la signature par la CILE, en juin 2015, de la convention WALTOPO, implique la nécessité d'accroître la quantité et la précision des levés de terrain.

2.4.4 Service SIG/Cartographie

Ce plan stratégique verra l'arrivée d'un nouvel outil cartographique.

Dans ce contexte, il conviendra d'améliorer et accroître la qualité des données pour optimiser leur interaction avec le logiciel SAP. Grâce à l'ajout de nouvelles fonctionnalités de terrain, l'efficacité de la mise à jour des données géographiques de l'ensemble de nos installations devrait accroître (production, adduction, distribution et protection des captages).



De plus, ce nouvel outil devra permettre, à terme, une consultation plus efficace des données par les services exploitants sur des supports mobiles (tablette, smartphone, ...), et par conséquent, réduire très significativement les coûts d'impression et améliorer la rapidité et l'exhaustivité des mises à jour des données.

Enfin, tout en poursuivant l'utilisation du portail KLIM-CICC pour la gestion des demandes externes de renseignements sur les installations, la cellule devra implémenter les nouvelles versions du fond de plan PICC de la Wallonie comme nouveau référentiel géographique de S.I.G., ce qui impliquera un important travail de réajustement de la représentation des objets sur ce référentiel.

2.4.5 Cellule raccordements vétustes

Ce plan stratégique verra la réalisation des obligations fixées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2018 relatif à l'élimination des raccordements en plomb subsistant sur le réseau de distribution publique de l'eau destinée à la consommation humaine.

Pour la réalisation de cet objectif dans les limites budgétaires fixées par le présent plan stratégique et outre la mise en place d'une cellule plomb, 4 accords-cadre spécifiques de renouvellement de branchements en plomb ont été conclus.

De plus, le remplacement des raccordements en plomb s'opérera également par d'autres marchés :

- Remplacement ponctuel au travers du marché "Travaux divers" (distribution) ;
- Remplacement dans le cadre des marchés de renouvellement d'installations de distribution d'eau (Bureau d'études).

2.4.6 Gestion des bâtiments et ouvrages

Les missions essentielles qui seront dévolues au département des bâtiments et ouvrages sont :

- Assurer la pérennité structurelle des bâtiments au travers d'une gestion planifiée ;
- Assurer un bon état de fonctionnement et des contrôles périodiques des installations et des équipements techniques des bâtiments technico-administratifs, notamment, en regard des évolutions réglementaires en matière de sécurité et de conformité, ainsi qu'en fonction des évolutions des affectations et des fonctionnalités des locaux ;
- Planifier et mettre en œuvre les mesures visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments ;
- Prioriser et mettre en œuvre les mesures prédictives et correctives visant à assurer une sécurité optimale vis-à-vis de la qualité de l'eau stockée dans les ouvrages techniques ;
- Assurer l'entretien régulier des parcelles et des abords des bâtiments et ouvrages de la CILE.

Ces enjeux majeurs impliqueront la nécessité de développer l'externalisation des prestations par l'entremise de nouveaux marchés de travaux et de services. L'accentuation de la sous-traitance devra permettre de recentrer l'activité des équipes internes sur la gestion des urgences et sur la mise en œuvre de mesures immédiates visant à assurer la qualité de l'eau stockée dans les ouvrages.

a. Maintenance des bâtiments technico-administratifs

En préambule et pour rappel, la CILE s'est récemment dotée de plusieurs nouveaux sites technico-administratifs, à savoir :

- L'antenne technico-administrative de Tinlot ;
- L'unité de traitement d'eau d'Ans et son espace d'accueil au public ;
- Le bâtiment affecté à l'entretien des ouvrages à Ans ;



- L'espace dédié à la clientèle annexé au siège social ;
- L'unité de traitement d'eau de Waroux à Alleur ;
- Le nouveau bâtiment de Néblon-le-Moulin.

Ces sites s'ajoutent donc aux bâtiments du siège social d'Angleur, du château du quai des Ardennes à Chênée, du bâtiment de l'usine d'embouteillage de Hamoir et des 8 immeubles d'habitation repris dans le patrimoine de la CILE.

Objectifs opérationnels

L'augmentation significative des sites technico-administratifs ne devrait pas générer une hausse proportionnelle des interventions de maintenance journalière, dès lors que les installations techniques de ces nouveaux bâtiments sont encore très récentes.

Toutefois, l'intégration de ces nouveaux bâtiments nécessite une adaptation des procédures internes d'intervention inhérente à la gestion de leurs équipements techniques et l'établissement d'un programme commun de maintenance prédictive et curative, dont les prestations devront être, pour l'essentiel, externalisées au travers de nouveaux marchés de services.

Par ailleurs, avec le support et la collaboration du département des services informatiques (DSI), il sera indispensable de tendre vers une centralisation de la collecte et de l'exploitation à distance des données techniques inhérentes à l'ensemble des équipements de ces différents sites délocalisés afin de permettre une gestion optimale, homogène et interopérable des installations et ainsi d'améliorer, à terme, la réactivité et l'anticipation vis-à-vis des défauts et des alarmes et de permettre une meilleure planification des investissements de maintenance.

Parallèlement, eu égard au vieillissement de la structure et des équipements, ainsi qu'à l'évolution des fonctionnalités de certains locaux du siège social, de prochains investissements vont devoir être consacrés pour assurer leur bon état général tout en veillant à l'amélioration significative de la performance énergétique. Pour ce seul site, les principaux axes d'investissement sont les suivants :

- La rénovation des installations HVAC (chauffage, ventilation, climatisation, sanitaires), en ce compris le renouvellement du système de régulation et de gestion centralisée, contribuant à l'amélioration de la performance énergétique ;
- Le remplacement de la centrale de détection incendie, ainsi que la mise en conformité de l'installation de détection incendie suivant les nouvelles normes et réglementations en vigueur ;
- Le renouvellement du complexe d'étanchéité et d'isolation de plusieurs surfaces de toiture plate ;
- Le réaménagement de certains locaux et l'adaptation de l'équipement technique d'un local du laboratoire pour permettre l'exploitation de nouveaux appareillages d'analyses ;
- La rénovation des installations sanitaires des vestiaires ;
- Le remplacement des luminaires à incandescence par des modèles à basse consommation.

Il est à noter que ces différents investissements devraient contribuer à réduire significativement la charge de la maintenance journalière et les coûts d'entretien des installations.

Enfin, pour l'ensemble des sites concernés, le département de la maintenance des bâtiments mettra un accent tout particulier sur la rédaction de nouvelles procédures communes d'intervention et d'analyse de risques afin d'intégrer la structure dans une démarche globale d'amélioration continue de la qualité et de dégager des plans d'actions à plus long terme.



b. Entretien des ouvrages techniques

Les missions dévolues à l'entretien des ouvrages techniques peuvent être déclinées en 5 axes principaux :

- L'entretien général et le contrôle régulier des ouvrages techniques ;
- La mise en œuvre de mesures visant à optimiser la sécurité de la qualité de l'eau stockée ;
- L'entretien des espaces verts et des abords ;
- Le nettoyage et la désinfection des cuves de stockage d'eau ;
- La gestion des projets de rénovation, de démolition, d'équipement et de construction d'ouvrages techniques.

Objectifs opérationnels

Entretien général et contrôle des ouvrages techniques

Avec la collaboration de la cellule du P.G.S.S.E. (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), pilotée par le département de la Qualité de l'eau, le département de l'entretien des ouvrages techniques poursuivra l'établissement de l'état sanitaire des lieux suivant des critères techniques et de sécurité, visant à établir et à suivre un plan de priorisation des interventions d'entretien général.

Optimisation de la sécurité de la qualité de l'eau stockée

Parallèlement à l'entretien général des ouvrages, selon l'évolution des compétences techniques du personnel interne au travers du plan de formations et moyennant le lancement de nouveaux marchés de fournitures spécifiques, le département de l'entretien des ouvrages techniques assurera la mise en œuvre des mesures urgentes ou pouvant être déployées aisément, visant à rencontrer à très court terme les recommandations émises par la cellule du P.G.S.S.E.

Pour les mesures impliquant des compétences trop pointues ne pouvant raisonnablement et économiquement pas être assurées par le personnel interne de la CILE, des contrats-cadre de travaux devront être mis en marché pour répondre aux recommandations de la cellule du P.G.S.S.E. A titre d'exemple, nous pouvons pointer :

- Les prestations inhérentes aux travaux de ferronnerie et de menuiseries métalliques ;
- Les prestations de toitures et de couverture ;
- Les prestations de maçonnerie générale et de réfections de revêtements muraux.

Entretien des espaces verts et des abords

Afin de permettre au personnel interne au département de se recentrer sur les entretiens généraux et sur la réalisation des mesures visant à assurer la qualité de l'eau stockée, les prestations d'entretien des espaces verts et des abords devront être largement remises à la sous-traitance au travers de nouveaux marchés-cadre de travaux.

Un tel transfert impliquera la nécessité d'assurer un suivi d'exécution rigoureux des prestations externalisées avec l'appui de la nouvelle cellule de suivi administratif d'exécution des marchés de travaux.

Toutefois, afin de valoriser l'outillage existant et de maîtriser les coûts liés aux prestations d'urgence, le département de l'entretien des ouvrages pourra assurer une part minoritaire des entretiens d'espaces verts en veillant à limiter les coûts liés aux déplacements depuis le site d'Ans.

Nettoyage et désinfection des cuves de stockage

Le département de la qualité d'eau émet la recommandation de procéder à des entretiens prédictifs des surfaces de stockage d'eau, lesquelles s'ajouteront aux sollicitations régulières de nettoyage et de désinfection curatifs des cuves.



La hausse de la fréquence d'intervention sur chaque ouvrage de stockage ne permettra plus au personnel interne de la CILE d'absorber la totalité de cette charge de travail.

Afin de répondre à ce besoin, une part importante de ces prestations devra être externalisée au moyen de marchés-cadre de travaux impliquant des compétences très spécifiques.

Toutefois, afin de valoriser l'outillage existant, de maîtriser les coûts liés aux prestations d'urgence et d'assurer une réactivité optimale en cas d'urgence, le département de l'entretien des ouvrages devra assurer une partie des prestations de nettoyage et de désinfection des cuves de stockage d'eau.

A cette fin, le présent plan stratégique prévoit l'acquisition et l'équipement complet d'un véhicule spécifique adapté aux conditions diverses d'interventions rencontrées sur nos différents ouvrages.

Par ailleurs, avec la collaboration des services d'exploitation, le département de l'entretien des ouvrages entamera une réflexion commune visant à pré-équiper les ouvrages d'installations permanentes visant à faciliter les raccordements hydrauliques et électriques du matériel à déployer pour le nettoyage des cuves.

Projets de rénovation, de démolition, d'équipement et de construction d'ouvrages techniques

Le présent plan stratégique se concentrera essentiellement sur un programme de rénovations d'ouvrages dont la priorisation a été définie en fonction de leur état structurel, de la criticité du point de vue de la sécurité générale et sur base d'une analyse de risques établie par la cellule du P.G.S.S.E.

Il pointera les projets majeurs suivants :

- Réhabilitation complète du château d'eau de « Saint-Gilles » ;
- Rénovation du pavillon de jauge et de la centrale de Himbe à Néblon-le-Moulin ;
- Réhabilitation complète du château d'eau de Richelle ;
- Réparation et adaptation du bardage métallique du château d'eau des « Communes » à Strée ;
- Réfection du revêtement des cuves du réservoir de Triolet à Angleur ;
- Reconstruction et délocalisation de la centrale hydrophore de « Thier de Jace » à Grâce-Hollogne.

Outre ce programme de rénovation d'ouvrages, une attention se portera également sur le projet de construction d'une nouvelle centrale de refoulement d'eau sur le site de production de Hollogne.

2.5 PROTECTION DES CAPTAGES

La préservation des sources d'approvisionnement en eau potable qu'elle exploite est une priorité de la CILE. La mission du département de Protection des captages consiste à veiller à la préservation et à la pérennité des ressources en eau souterraine suivant trois axes essentiels :

- La délimitation des zones de prévention autour des prises d'eau souterraine.

L'inventaire et l'analyse des risques potentiels de pollution doivent permettre l'élaboration de programmes d'actions et de prévention. Cette mission résulte d'impositions du Code de l'Eau, de même que l'obligation d'indemniser les propriétaires et exploitants d'une activité si leurs installations existent préalablement à la désignation officielle de la zone et ne sont soumises à aucune autre disposition légale. Le Gouvernement a confié le financement de cette politique à la SPGE avec laquelle la CILE a conclu un contrat de service.

- La surveillance générale de l'activité des tiers dans les zones de captage.

Il s'agit d'une action volontariste de la part de la CILE, visant à prévenir les risques de pollution, sensibiliser les acteurs aux enjeux de la préservation des ressources concernées et, s'il échoit, d'obtenir



des mesures de correction des situations dangereuses. La CILE ambitionne aussi de développer une gestion exemplative de ses zones de prise d'eau, afin de constituer un axe pédagogique pour la promotion de pratiques favorables à la préservation de l'environnement dans ses zones de protection des captages.

➤ La sûreté des ouvrages.

En l'absence de directive précise de la part des autorités, la CILE essaie d'anticiper, à son niveau, les risques d'actes de malveillance, voire d'actions terroristes, à l'encontre de ses installations.

En 2019, d'importantes modifications du Code de l'Eau sont intervenues. La CILE est particulièrement concernée par deux d'entre elles. L'une concerne la gestion transitoire des projets de zone de prévention qui ont fait l'objet d'une délimitation, même forfaitaire, mais dont le dossier n'a pas encore abouti à la signature de l'arrêté ministériel désignant officiellement la zone. L'autre fixe les modalités pour l'élaboration d'un Rapport d'Incidence sur l'Environnement (RIE) conformément au système d'évaluation de certains Plans et Programmes sur l'environnement (directive européenne 2001/42/CE).

Les années 2017, 2018 et 2019 ont été marquées par des sécheresses importantes réduisant significativement la disponibilité des ressources. La CILE n'a pas été impactée grâce à de bonnes recharges hivernales qui ont soutenu la production des prises d'eau du Néblon. Une réflexion sera toutefois nécessaire pour s'assurer d'un bon niveau de sécurisation de l'agglomération liégeoise en prévision de la répétition et de l'accroissement de ces épisodes extrêmes dans le contexte du réchauffement climatique et à la lumière du futur Schéma Directeur de la Production d'eau en Wallonie.

2.5.1 Zones de prévention

- Les galeries de Hesbaye.

Les nouvelles dispositions de l'eau concernant le RIE permettent désormais de réaliser l'étude dans un cadre juridique plus sûr. Elle sera lancée au début de l'année 2020, parallèlement aux procédures de délimitation des zones de prévention. Le dossier devrait occuper une bonne partie de ce plan stratégique.

La SPGE a entamé les inventaires nécessaires pour la mise en place du contrat de captage. La CILE y sera étroitement associée.

- Les galeries du Néblon.

Le dossier d'assainissement collectif du village de Jenneret est à l'étude par l'AIVE. Les travaux d'égouttage et de construction de la station d'épuration devraient être entamés dans le cadre de ce plan stratégique. La dérogation à l'obligation de collecter les rejets d'eau usée domestique après épuration à Himbe est toujours en cours d'examen par le Service Public de Wallonie. Nous espérons que le dossier pourra avancer dans le cadre de ce plan stratégique de même que celui concernant l'assainissement des eaux usées domestiques dans les zones d'assainissement autonome.

L'attention sera également portée à l'infiltration potentielle du Néblon dans la nappe aquifère et nos galeries de captage. Il est prévu d'y tester de nouvelles techniques de suivi.

Les inventaires nécessaires pour la mise en place et le suivi d'un « contrat de captage » ont été réalisés en 2019 par la SPGE. L'avis de la CILE est en cours et le contrat sera vraisemblablement officiellement lancé au début de l'année 2020.



- Le captage de Triffooy à Modave.

L'adoption des nouvelles dispositions du Code de l'Eau concernant les actions en zone de prévention permet de lancer les procédures pour la mise en conformité des installations existantes. Les travaux devraient être réalisés et finalisés au cours de ce plan stratégique.

- Les captages de Pêchet à Hamoir.

Le Service Public de Wallonie n'a pas examiné les dossiers de révision des zones de prévention du captage comme prévu durant la période 2017-2019. La CILE souhaite finaliser ce dossier dans le courant de ce nouveau plan stratégique. A cet effet, elle pourrait utiliser une nouvelle disposition du Code de l'Eau qui autorise le titulaire de prise d'eau à rédiger lui-même l'arrêté de zone et à le soumettre au Ministre. Cette disposition devra néanmoins être envisagée avec prudence car elle pourrait être porteuse d'une certaine insécurité juridique.

- Les captages de Visé.

L'étude de délimitation des zones de prévention devrait être entamée dans le cadre de ce plan stratégique.

- Le captage de Saint-Pierre à Modave.

La procédure de classement en réserve naturelle est en cours. Le Conseil d'Administration de la CILE a marqué son accord et le dossier est à l'examen auprès du Comité d'Acquisition.

La réalisation de ces objectifs est fortement tributaire de facteurs externes. Les prestations nécessaires sont estimées à 1,5 équivalents temps plein. Elles pourraient devoir être revues à la hausse pour mener à bien le dossier de Hesbaye, en fonction de son avancement.

Les dépenses sont en principe prises en charge à 100 % par la SPGE. L'avancement et les coûts seront suivis par deux indicateurs (Taux de protection et Coût moyen de protection).

2.5.2 Surveillance générale des zones de captage

Il s'agit d'un axe stratégique essentiel pour la préservation des ressources en eau. Il constitue véritablement le programme de fond de la prévention des risques à long terme, agissant sur les comportements, l'information et la conscientisation des acteurs concernés. Trois objectifs permanents :

- La surveillance, sur site, de l'environnement des prises d'eau, l'identification des situations à risques et le suivi des projets potentiellement incidents ;
- L'analyse des risques, la remise d'avis, l'apport d'une expertise spécifique et la sensibilisation aux objectifs de protection des acteurs et autorités compétentes ;
- Le suivi des actions à prendre en cas d'incident de pollution en zone de captage pour éviter l'extension d'une contamination, ainsi que des mesures d'assainissement à plus long terme éventuellement nécessaires.

Les opérations de surveillance seront continuées durant ce plan stratégique (analyse des risques, remise d'avis, sensibilisation, relations avec les autorités et administrations locales...). Une attention particulière sera accordée à la question des rejets d'eaux usées (domestiques et industrielles) dans les réseaux d'eau pluviale. L'agriculture sera également ciblée par des actions de partenariat au travers des Contrats de captage qui seront mis en place d'ici 2022, au Néblon en particulier.

Les informations collectées et consignées dans une importante base de données (qui sera probablement adoptée par la SPGE) permettront d'alimenter les Water Safety Plan.



La gestion durable de terrains de la CILE, au Néblon et sur une sélection de parcelles emblématiques en Hesbaye, initiée durant le précédent plan stratégique, sera continuée et intensifiée suivant les moyens disponibles.

A noter que la CILE est partie prenante dans deux projets qui ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets lancé par la SPGE en 2018. L'un concerne le développement de capteurs sur les rampes de pulvérisation permettant de minimiser l'usage de produit phytosanitaires en ciblant avec précision les épandages dans le temps et l'espace (reconnaissance des végétaux à traiter). L'autre consiste à étudier et mettre au point des bioindicateurs permettant d'anticiper les risques de pollution des eaux souterraines, dans le bassin du Néblon puis sur un deuxième site l'année suivante (vraisemblablement en Hesbaye).

La CILE continuera à se mobiliser contre les prises d'eau privées et à s'investir dans les discussions qui auront lieu avec l'Administration et les parties prenantes dans les prochaines années. Elle continuera aussi à s'impliquer dans les travaux et réflexions concernant les plans sécheresses, au travers d'Aquawal en particulier.

Les moyens, essentiellement humains, ont été fixés à 2,5 équivalents temps plein. Ces actions ne figurent pas dans la mission de la SPGE. Les coûts, essentiellement des prestations, sont actuellement supportés par la CILE. Le Conseil d'Administration de la SPGE a avalisé le principe d'une prise en charge par la SPGE. Elle sera discutée dans le cadre de la négociation sur le renouvellement des Contrats de Service, cette possibilité ne faisant toutefois pas l'unanimité au sein des producteurs d'eau.

2.5.3 Sûreté des ouvrages

Le passage aléatoire et visible d'un agent sur une sélection d'ouvrages continuera à être organisé dans le cadre de ce nouveau plan stratégique. A défaut d'information sur une aggravation de la menace, les moyens, essentiellement humains, correspondront à un demi équivalent temps plein.

Le plan d'urgence et d'intervention continuera à être suivi, adapté et développé, si nécessaire. Des collaborations avec d'autres organismes poursuivant les mêmes objectifs seront encore recherchées.

Ces dispositions seront adaptées en fonction des résultats de la collaboration avec W-Smart.

2.5.4 Accroissement des ressources

Le projet d'un captage supplémentaire dans le bassin du Néblon est maintenu. La suite à donner à ce dossier dépendra des résultats de l'étude d'un Schéma directeur de Production d'eau confiée à la SWDE par le Gouvernement wallon.

Le recours à d'autres ressources pourrait être envisagé pour la sécurisation de l'agglomération dans la perspective d'une aggravation des changements climatiques.

2.5.5 Renforcement des collaborations

Les objectifs fixés au plan stratégique 2017-2019 seront poursuivis.

A l'international

- Echanges de compétences et d'expériences, recherche de synergies avec d'autres opérateurs européens et étrangers ;
- Coopération au développement. Portage de projets et valorisation du savoir-faire de l'entreprise.

A l'externe

- Recherche de collaborations et participation au développement de programmes innovants avec d'autres acteurs publics belges : ULg, SPGE, SWDE et Région wallonne ;



- Participation active à l'élaboration du Schéma Directeur wallon de Production d'Eau. Recherche de synergies et de partenariats avec d'autres acteurs wallons. Consolidation de l'accord-cadre conclu avec la SWDE sur la production/distribution en Province de Liège ;
- Participation à l'implémentation des Water Safety Plans de la CILE par l'intégration des données collectées au travers des programmes de surveillance et d'actions en zone de prévention ;
- Représentation de la CILE dans les instances compétentes en matière de préservation des ressources en eau.

En interne

- Coordination de l'information sur les ouvrages. Optimisation de leur gestion et de leur surveillance ;
- Participation et appuis aux développements transversaux de la CILE ;
- Evaluation et maîtrise des risques liés à des projets de la CILE sur la qualité et la pérennité des ressources en eau.

2.6 QUALITÉ DE L'EAU

2.6.1 Les stations de traitement de l'eau

Les deux principales stations de traitement d'Ans et de Waroux aujourd'hui pleinement fonctionnelles continueront à faire l'objet de petites améliorations. Ainsi, en 2020, une légère adaptation des sorties des évacuations des Nitrazurs permettra encore **d'améliorer le rendement** lorsqu'un des 4 filtres devra être redémarré suite à une mise à l'arrêt prolongé.

Cette station d'Ans sera équipée, dès 2020, des supports didactiques permettant une visite rythmée par le grand public et les professionnels du secteur.

La chloration du site de Hologne, encore effectuée au chlore gazeux très dangereux à manipuler, transporter et stocker, sera **remplacée** par une électrochloration plus sûre et plus flexible.

De même, **la chloration de Jeneffe** sera également remplacée par une **électrochloration**.

Tous les sites comportant ce type de traitement seront **équipés d'analyseurs en ligne** du chlore permettant un meilleur suivi. Les systèmes d'injection seront modernisés.

L'acquisition d'un **poste de chloration mobile** spécifiquement aménagé pour les situations d'urgence est également planifiée.

Comme bon nombre d'autres processus, les stations de traitements feront également l'objet de **PGSSE** qui viseront à parfaire la sécurité et la maîtrise du traitement de l'eau.

Enfin, le processus de gestion et contrôle de la qualité, ainsi que celui du traitement de l'eau suivent de très près l'évolution de la **refonte de la Directive européenne 98/83 relative à la fourniture de l'eau destinée à la consommation humaine**, et bien sûr, sa future transposition qui devrait découler sur de nouvelles impositions pouvant impacter les décisions futures.

2.6.2 Evaluation des risques sanitaires : PGSSE et CertIBEau

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre du déploiement des **Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** vont sans conteste rythmer les prochains plans stratégiques en termes d'évolution dans la maîtrise et la gestion du risque sanitaire sur l'eau. Plusieurs tâches sont confiées à l'équipe en charge des PGSSE.



La première est le déploiement d'une méthodologie, développée jusqu'en 2019, qui repose sur une **analyse de risques des différents processus sur la qualité de l'eau** et consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la **sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau** destinée à la consommation humaine. Un PGSSE induit la réalisation d'une **étude de dangers** et la définition d'un **plan d'actions** concernant l'ensemble du système de captage, de production, de traitement et de distribution d'eau. La méthodologie retenue est basée sur une **approche multibarrières** par rapport à l'impact sur l'eau.

Ce projet, développé en pleine collaboration avec la cellule qualité, est mené dans une démarche **d'amélioration continue**. Cette démarche de **gestion « en amont »**, doit concourir à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population. Elle sera le point de départ de nombreux projets en lien avec la qualité de l'eau dans les prochaines années et ce, pour de nombreux processus.

Cette démarche s'inscrit totalement dans l'esprit de la **révision de la Directive européenne 98/83** susmentionnée, ainsi que dans la récente modification du Code l'eau.

Ainsi, en 2019, les actions menées dans le cadre de la mise au point de la méthodologie ont amené, avec d'autres processus, à la nécessité d'investir dans certains projets repris au présent plan stratégique, section Division des Bâtiments et Ouvrages, tels que :

- La réhabilitation complète du château d'eau de Saint-Gilles ;
- La réhabilitation complète du château d'eau de Richelle ;
- La réfection du revêtement des cuves du réservoir de Triolet à Angleur ;
- La reconstruction et délocalisation de la centrale hydrophore de « Thier de Jace » à Grâce-Hollogne.

En **2020**, la méthodologie développée sera partagée avec les différents acteurs de terrain des processus liés à la protection des captages, la production, le traitement de l'eau, la distribution, la gestion et le contrôle de la qualité de l'eau. Ce travail en commun nous permettra de concrétiser un **premier PGSSE sur une zone complète de distribution d'eau**. Cette méthodologie continuera à être appliquée dans des cas plus ciblés en fonction des besoins et notamment au niveau des stations de traitement de l'eau.

		Niveaux de gravité (1)				
		Insignifiant	Mineur	Modéré	Majeur	Catastrophique
Niveaux de probabilité (2)		1	2	4	8	16
	Improbable	1	1	2	4	8
Peu probable	2	2	4	8	16	32
Probable	3	3	6	12	24	48
Très probable	4	4	8	16	32	64
Presque certain	5	5	10	20	40	80

■ Risque acceptable
■ Risque indésirable
■ Risque inacceptable

Ce plan stratégique verra la définition des besoins de manière à doter ce département d'un outil informatique permettant de faciliter la gestion des informations récoltées et aider, si nécessaire, à la transformation en objectifs stratégiques par la suite.

Progressivement, sur une période dépassant ce plan stratégique, **toutes les zones de distribution seront couvertes par un PGSSE**.

Une seconde facette de cette cellule PGSSE, sera la **création/formalisation**, avec la participation des autres services concernés, de documentations, procédures, **outils**, fiches, bonnes pratiques, permettant de définir contextuellement les opérations à suivre dans les **opérations quotidiennes** et ce, toujours dans le cadre d'une **maîtrise de l'impact des actes posés pouvant avoir une conséquence sur la qualité des eaux**. Indirectement, les autres processus supports tels que les Ressources humaines, le Bureau d'études, la Cartographie, le Département des Services Informatiques, l'Entretien des ouvrages, la gestion patrimoniale, ... seront également concernés par le travail résultant de la mise en place des PGSSE.



Le processus PGSSE sera également actif dans les aspects liés au choix des matériaux en contact avec l'eau.

Cette même équipe continue le travail entamé dans le cadre du projet **CertIBEau (Certification des Immeubles Bâtis pour l'Eau)** initié par les autorités wallonnes et qui vise à vérifier la **conformité du réseau intérieur de distribution d'eau** par rapport au risque sanitaire et à s'assurer de la **conformité de la gestion des eaux rejetées** par les **habitations** en rapport aux obligations légales en vigueur. Le décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement a été modifié le 28/02/2019 en ce sens et le premier arrêté d'application a été approuvé le 10 juillet 2019. CertIBEau sera certainement le point de départ de la **transposition de l'article 10 de la révision de la Directive européenne 98/83** visant « l'évaluation des risques liés à la distribution domestique ».

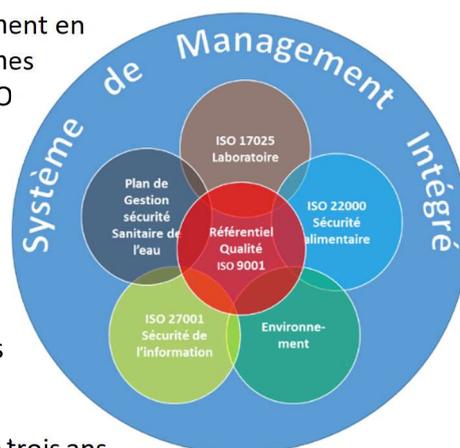


Grâce à son expérience dans le domaine, la **CILE** souhaite, pour les aspects liés au volet « eau potable », se positionner dans la **formation des certificateurs** qui devront, conformément au décret, être qualifiés pour exercer leurs missions d'audit de certification des installations intérieures.

2.7 SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

La **démarche d'amélioration continue** est un des **pilliers** du management en place à la CILE. Si les reconnaissances officielles par les organismes externes se sont concrétisées en 2005 (première certification ISO 9001) et 2006 (première accréditation selon le référentiel ISO 17025 pour notre laboratoire), notre intercommunale n'a jamais cessé de faire de cette philosophie, une de ses valeurs fondamentales. Depuis toutes ces années, la **CILE répond aux exigences en évolution de ces référentiels**.

La CILE se caractérise par une **triple certification et accréditation**. Même si les activités visées par les trois référentiels ne sont pas identiques, le système tend à être le plus intégré possible.



Chaque certification suit son propre cycle. Ces cycles peuvent aller de trois ans (**ISO 9001** et **ISO 22000**) à cinq ans (**ISO 17025**) et sont caractérisés par des années d'audits dites de « re-certification » et d'autres appelées « audits de surveillance ».

Le tableau ci-dessous indique le type d'audit par année et par référentiel :

Système de management intégré (SMI)				
Année	ISO 9001 (SMQ)	ISO 17025	ISO 22000 (SMSDA)	ISO 27001 (SMSI)
	Système de management de la qualité	Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais	Système de management de la sécurité des denrées alimentaires	Système de management de la sécurité de l'information
	Concerne toutes les activités de la CILE	Concerne le laboratoire	Concerne l'usine d'embouteillage de Hamoir	Concerne certaines activités de la CILE
2020	Audit de reconduction	Premier audit de surveillance	Audit de reconduction	Audit de certification

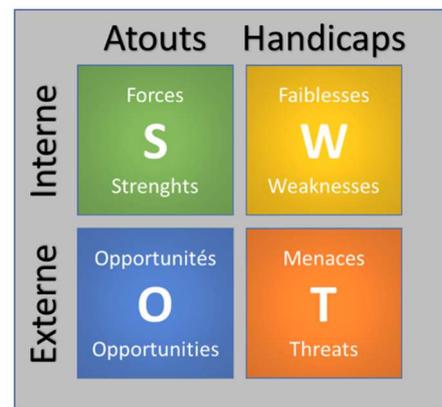


2021	Premier audit de surveillance	Deuxième audit de surveillance	Premier audit de surveillance	Premier audit de surveillance
2022	Second audit de surveillance	Troisième audit de surveillance	Second audit de surveillance	Second audit de surveillance

2.7.1 Certification ISO 9001

Les activités visées par la certification ISO 9001 sont la production d'eau destinée au réseau public, la distribution d'eau destinée à la consommation humaine (y compris la gestion administrative et commerciale), les études et la réalisation/gestion des chantiers de remaniement et d'extension des réseaux, ainsi que le contrôle de la qualité de l'eau.

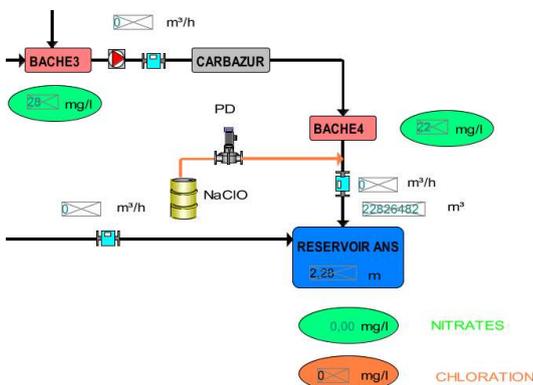
L'obtention de la certification ISO 9001 : 2015 en 2018 est une reconnaissance d'un système de management de la qualité. Il répond à une série d'exigences fortes de la nouvelle version du référentiel telles que la prise en compte des besoins et attentes des parties intéressées (abonnés, clients divers, communes associées, personnel, etc.) ainsi qu'une bonne compréhension de l'organisme et de son contexte. Par ailleurs, l'approche d'identification des risques et opportunités, réalisée sur base d'une analyse SWOT et PESTEL mise en place dernièrement, évoluera tout au long de ce plan stratégique. L'accent sera également mis sur la communication de la politique de l'entreprise. Cette analyse SWOT compilée au niveau du management et enrichie des impacts financiers notamment deviendra un des outils permettant d'orienter les stratégies dans les prochaines années.



Le maintien de la certification ISO 9001 reste un objectif du plan stratégique 2020-2022.

2.7.2 Accréditation ISO 17025

Le laboratoire est entré dans son 3ème cycle d'accréditation. En 2020, le premier audit de surveillance s'attachera à vérifier que le système en place a été adapté afin de respecter les exigences de la nouvelle version du référentiel ISO 17025.



De nombreux équipements seront renouvelés au cours de ce plan stratégique. Un des objectifs sera également de faire accréditer la mesure de la turbidité au moyen d'analyseurs en ligne sur nos ouvrages et ce afin d'anticiper les nouvelles exigences qui devraient découler de la nouvelle Directive européenne en préparation.

Le laboratoire et la gestion de la qualité de l'eau devront également s'adapter aux conséquences découlant de la mise en place progressive des PGSS (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) actuellement en déploiement.

Ceci impliquera certainement une réorganisation du plan de contrôle de la qualité.



2.7.3 Certification ISO 22000

La Direction souhaite **maintenir la certification ISO 22000**, système de management de la sécurité des denrées alimentaires pour son **activité d’embouteillage d’eau**. Les améliorations apportées au système sont liées à l’activité de production.

2.7.4 Projets certifications

Si la certification selon le référentiel **ISO 14001** n’est actuellement pas une priorité, les **questions environnementales** restent évidemment bien **ancrées dans la politique qualité** de la CILE. Les actions en faveur de l’environnement continueront à être développées par les différents services et les audits internes réalisés dans le cadre de la certification ISO 9001 porteront également sur les chapitres du référentiel ISO 14001.

La CILE souhaite répondre anticipativement à une exigence légale imposée par la **Directive NIS** transposée en droit belge en 2019. La CILE a décidé d’implémenter la norme internationale **ISO 27001** de Management de la sécurité de l’information. Cette norme permet d’améliorer **les bonnes pratiques en matière de sécurité de l’information**, elle permet entre autres, que ces bonnes pratiques aident les services de la CILE à assurer le bon fonctionnement de la mise à disposition d’eau potable au citoyen 24H/24 et 7J/7 et à assurer la **sécurité des informations traitées** (information-métier, informations concernant le personnel de la CILE ou concernant les citoyens). La mise en place de référentiels s’inscrit pleinement dans la démarche de système intégré de notre société. Le projet de certification est piloté par le service IT avec un horizon attendu en 2020.



2.7.5 Autres objectifs

L’objectif de basculement de la **gestion documentaire** actuelle vers un outil électronique est un objectif de ce plan stratégique.

Ce cycle 2020-2022 permettra, également, au laboratoire de développer l’outil LIMS, outil de gestion de l’information spécifique lui étant dévolu. Mis en service en 2019, il permet d’accroître les services proposés aux clients, qu’ils soient internes ou externes.

Le processus de système intégré, au travers du fil conducteur qu’est l’ISO 9001, mais également le laboratoire accrédité ISO 17025 et, prochainement, la couche 27001 couvrant la sécurité de l’information, seront également impactés par la réalisation des **PGSSE**.

2.8 DÉVELOPPEMENTS INTERNATIONAUX

Le secteur de l’eau évolue très vite. La R&D coûte cher, alors que les moyens financiers s’amenuisent. Les techniques et les recherches se spécialisent, tandis que les acteurs de l’eau s’enrichissent d’expériences très diverses.

L’échange d’expertise entre professionnels de l’eau est devenu un maillon essentiel du développement et de la continuité des services de l’eau.

Par ailleurs, les services de l’eau dans les pays développés sont anciens. La modernisation et l’adaptation de leurs équipements, de leur mode de fonctionnement et de la gouvernance deviennent une nécessité. Alors qu’il s’agit généralement de faire évoluer des structures existantes, les pays émergents ou en voie de



développement, au contraire, partent souvent de rien et ont la possibilité de mettre directement en œuvre les techniques les plus récentes.

C'est donc là que l'innovation trouve à se développer et à s'appliquer. Nous sommes convaincus que la coopération évoluera vers plus de collaboration et d'opportunités d'échanges d'expertises, qui nous permettront de développer un regard externe sur nos propres infrastructures et susceptibles de nous aider à nous améliorer.

La CILE a bien compris ces enjeux. C'est pourquoi, dans son plan stratégique 2017 – 2019, elle avait fixé ses objectifs de développement à l'international suivant 3 axes essentiels. Durant la période 2020-2022, la stratégie de la CILE à l'international reposera sur ces mêmes axes.

2.8.1 Veille des technologies et de la gouvernance de l'eau

L'échange d'expertise passe notamment par une sélection de congrès, de salons et de groupes de travail internationaux qui rassemblent de nombreux experts. Les nouvelles technologies s'y discutent et s'y exposent.

La CILE fait de la participation de son personnel à de tels événements un volet de son plan de formation :

- Commissions et groupes de travail concernant Aqua Publica Europea, Association française des professionnels de l'eau et des déchets, Office International de l'Eau, Association Générale des Laboratoires d'Analyses et d'Essais ;
- Congrès et salons (Association française des professionnels de l'eau et des déchets, POLLUTEC, International Water Association, Global Water Operators' Partnerships Alliance, International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy...).

La CILE restera attentive à l'apport de son soutien à l'organisation de manifestations à Liège qui permettront de rendre directement accessible l'expertise au plus grand nombre. Elle s'impliquera autant que possible dans de tels événements en même temps qu'elle mettra ses réseaux à disposition de partenaires, comme elle l'a fait durant le plan précédent, au profit de Jobs@Skills par exemple.

2.8.2 Adhésion et participation active à divers organismes internationaux

L'expertise s'échange également au sein d'organismes internationaux et au travers de partenariats divers avec d'autres organismes ou opérateurs de l'eau. Durant les trois prochaines années, la CILE maintiendra sa participation active à des organismes choisis, conclura et entretiendra des partenariats étroits avec d'autres organismes ou opérateurs du secteur en vue de collaborer à des projets ambitieux et d'avenir :

- **Conseil Mondial de l'Eau** : association proche de l'ONU pour le suivi et l'évaluation de la politique de l'eau dans le monde ;
- **Aqua Publica Europea (APE)** : défense du secteur public de l'eau en Europe ;
- **Water Security Management Assessment, Research & Technology (W-Smart)** : partenariat et échanges visant à renforcer la résilience de la CILE aux situations de crise, aux risques naturels ou accidentels et aux actes de malveillance ;
- **Mekorot** : partenariat pour l'échange d'expérience dans les domaines de la sécurité des réseaux de distribution d'eau potable ;
- **Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)** : la CILE est membre de l'organisation et occupe un siège au Conseil d'Administration pour le compte d'Aquawal, en alternance avec Vivaqua ;
- **Eau de Paris** : partenariat pour des échanges ponctuels sur des thématiques liées à la ressource et à la distribution d'eau potable ;



- **Eaux de Marseille** : partenariat pour l'échange de know-how ;
- **Institut Supérieur des Techniques de l'Eau (ISTE)** et **Université de Liège (PACOBEL)** : partenariat pour la formation de stagiaires africains.

2.8.3 Développement d'opérations de valorisation du savoir-faire de la CILE à l'international

Projets et participations

- Développement d'activités avec le Rwanda dans le cadre du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé avec l'opérateur public de l'eau au Rwanda, la Water and Sanitation Corporation (WASAC). Pour rappel, ce dernier a pour objet :
 - La constitution d'un partenariat public-public avec la WASAC en vue d'implémenter les meilleures technologies et d'identifier les projets bancables ;
 - La création d'un centre d'excellence africain des technologies de l'eau ;
 - L'organisation d'un colloque africain sur l'eau à Kigali.
- Participation à des missions économiques officielles suivant l'intérêt, en concertation avec la SWDE et la SPGE.

Partenariats industriels

- Suivi de la collaboration entre la CILE, la SWDE et la SPGE en vue de se présenter conjointement à l'international.
- Implication de la CILE avec la SWDE, la SPGE, l'AWEX et l'Union Wallonne des entreprises dans la réflexion initiée lors d'un séminaire organisé le 30 avril 2019 en vue d'identifier les pistes possibles pour une collaboration entre les acteurs publics de l'eau et les entreprises privées.
- Participation au marché public concernant l'audit et le renforcement de capacité de la WASAC si nous remportons l'offre que nous avons déposée en juillet 2019 avec les entreprises SHER, ICEA, la SWDE et la SPGE.

Partenariats de coopération et développement

- Partenariat avec ONU-HABITAT, la SWDE et la SPGE pour le parrainage de l'Entreprise de l'Eau du Liban Nord en fonction de la suite qui lui sera réservée par la nouvelle direction de l'EELN.
- Projet européen CoM-SSA « Lubumbashi 2030 » (participation des villes subsahariennes à la convention des Maires pour le climat et l'énergie).
- Soutien financier de l'association Objectif Ô pour la réalisation de forages et de latrines en Inde.

2.9 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

La mission du Service est d'assurer une communication positive défendant les valeurs de la CILE, organisant la promotion de ses produits, métiers et services, tant auprès du personnel, que des communes et province associées, du client et du grand public par extension.

Aussi, il poursuivra les actions de communication qu'il pratique depuis de nombreuses années en les rendant plus contemporaines.

Alors que la transformation digitale de l'entreprise est annoncée, un plan de communication devra l'accompagner en fonction de l'évolution de l'agenda de mise à disposition des solutions digitales pour les



différents publics-cibles cités ci-dessus. En raison d'une fraction numérique attendue, les publics plus fragiles devront pouvoir être concernés par des solutions alternatives dont le service assurera la promotion.

Le CertiBEau, nouveau certificat reprenant l'ensemble des installations eau dans l'espace privé et accompagnant les transactions immobilières, va devenir obligatoire au 1er janvier 2021 à l'instar du PEB qui concerne les énergies. Une sensibilisation tant de nos agents que des mandataires, des fournisseurs (plombiers, ...) et des usagers va être proposée d'une part en collaboration avec les autres communicants au sein d'AQUAWAL, d'autre part par des moyens ciblés sur le territoire desservi par la CILE.

L'urgence climatique, ainsi que la réaction nécessaire face à la dégradation progressive de l'environnement sont des valeurs fortes pour le grand public en ce début de XXI^e siècle. Les solutions pour diminuer notre empreinte écologique sont plus que jamais de mise avec le concept : « eau du robinet, eau sans déchet ». Mais les actions d'entreprise ne se limitent pas à une réflexion sur l'impact dans l'événementiel. La promotion du recours volontaire aux énergies vertes, de l'attention avec laquelle les captages sont protégés, les parcelles entretenues, les terres excavées recyclées, ... sont autant d'actions porteuses de sens qu'il convient de mettre en évidence.

2.9.1 Communication interne

La multiplication du personnel trouvant son poste de travail délocalisé du siège social, comme la reconfiguration des horaires sur une modalité variable ou le télétravail incitent le service à investir davantage les nouveaux moyens de communication digitaux pour répondre aux besoins émergents.

La relance du journal interne est en cours. Si dans un premier temps, il se présentera au format papier, l'agenda de la road map informatique devrait permettre de proposer, à terme, des versions numériques plus réactives et participatives. Elles concerneront également le personnel itinérant dont bon nombre de représentants ne disposent pas encore d'appareil mis à disposition par l'employeur pour suivre l'actualité en mode numérique.

La cellule poursuivra l'investissement dans des petits événements festifs internes visant à renforcer les échanges transversaux entre agents et le sentiment d'affiliation à l'entreprise. Elle tentera de développer des applications digitales pour appeler la participation du personnel par le biais des NTI. De la même manière, elle tendra à développer une communauté CILE plus forte sur les réseaux sociaux, donnant une crédibilité de terrain aux informations postées par le témoignage des agents. En parallèle, elle prévoira un accompagnement utilisateur afin de conscientiser et de responsabiliser le personnel, notamment, sur la déontologie qui doit l'accompagner dans sa manière de publier sur les réseaux sociaux ou de se servir d'un smartphone en toutes circonstances.

Un nouveau livret d'accueil pour les nouveaux agents, mais aussi les étudiants et stagiaires va être développé en collaboration avec le Département des Ressources Humaines. Il devrait, également, nous aider à la transmission des savoirs et des savoir-faire par le développement d'une vidéothèque didactique. En donnant plus de visibilité aux nouveaux métiers, le service espère également séduire certains agents vers une perspective de reconversion professionnelle.

Un plan de mobilité sera abordé pour réduire l'impact carbone des déplacements. Ainsi, un programme de formation à la conduite « intelligente » moins gourmande en énergie et plus défensive pourrait être associé à des moyens de locomotion verte pour relayer des sites de proximité. Ces possibilités seront étudiées et valorisées comme valeur de notre culture d'entreprise.

2.9.2 Communication institutionnelle

Le service communication se positionne comme facilitateur d'échanges entre l'associé et la CILE. Il organise non seulement des points de rencontre conviviaux et didactiques à la découverte de ses infrastructures et



métiers, mais il leur permet aussi de disposer d'une veille législative appropriée par le biais d'informations personnalisées. Appelé par une conscience du paper less, l'information se fait de plus en plus digitale, elle intègre les moyens d'inscriptions à des activités via la toile.

2.9.3 Communication externe

Si le service communication poursuivra l'organisation de visites de sites techniques, il désire développer un programme destiné à créer des communautés de consommateurs soutenant nos activités. En effet, rien de tel que le témoignage favorable de consommateurs d'eau particulièrement informés de nos métiers, services et produits. Aussi, la cellule tentera de mettre une première communauté de goûteurs d'eau sentinelles sur pieds. Formée à détecter un changement de goût de l'eau au domicile, elle devrait, en outre, pouvoir servir d'alerteur pour le laboratoire. Elle sera recrutée sur base volontaire, notamment, lors des actions de terrain.

La presse bénéficiera d'une action personnalisée à son intention.

Afin de faire connaître le CertiBEau qui aidera la CILE dans la sécurisation de ses réseaux contre les retours d'eau polluée, la cellule développera un programme de présence sur les salons relatifs à la vie à la maison. D'autres supports de sensibilisation seront proposés, notamment, lors du parcours sur l'événementiel.

Le développement d'un site internet aux fonctionnalités plus contemporaines est envisagé. Afin de correspondre à l'attente des clients, un travail d'ergonomie et de « trouvabilité » de l'information devra accompagner la réflexion.

Le service communication proposera des solutions pratiques pour aider le management lors de la gestion de crise et continuera à développer ses propres aptitudes à réagir sur les nouveaux moyens de communication digitaux. Il accompagnera la réflexion sur le développement de systèmes d'informations liés à de nouveaux applicatifs appelant également la messagerie électronique, les SMS et les applications pour smartphone.

En fonction de l'évolution de l'interactivité sur les réseaux sociaux, des stratégies seront mises au point pour rendre d'autres services internes aptes à réagir aux interventions des internautes. Les résidents au téléphone seront sensibilisés à l'outil et pourront y trouver des indices pour réagir plus promptement en cas d'avarie sur les réseaux d'acheminement d'eau. Une procédure sera mise au point pour pouvoir appeler un communicateur à la rescousse lors d'un incident pour décharger le central téléphonique en publiant avec agilité sur internet.

Par ailleurs, le résultat des études sur le parcours client sera intégré dans nos actions et des réponses aux demandes formulées seront développées.

Les périodes de canicule risquent de se multiplier. Afin de répondre aux demandes de mise à disposition d'approvisionnements nomades, le service communication développe une recherche de solutions multiples à animer dans l'espace public et de réhabilitation de fontaines. Il teste la faisabilité de pouvoir disposer de notre propre watertruck personnalisé pouvant circuler sur tout le territoire de distribution de la CILE à la rencontre des populations qui ne sont pas encore convaincues de la qualité des eaux de la CILE tout en intégrant les nouvelles réglementations interdisant la vaisselle jetable en plastique et en informant des bonnes pratiques pour vivre le confort de l'eau à la maison.

Les actions de soutien aux événements sportifs, culturels et festifs se poursuivront dans une attention accrue de notre visibilité de distributeur d'eau de qualité.



2.10 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les Ressources Humaines remplissent 4 rôles fondamentaux :

- Le partenaire stratégique qui s'associe de manière proactive à l'atteinte des objectifs de toutes les parties prenantes en interne et les traduit en stratégies RH ;
- Le promoteur de changement qui soutient l'évolution culturelle et organisationnelle en dynamisant les valeurs humaines ;
- L'expert administratif qui optimise les processus outils et politiques pour garantir la meilleure gestion possible des ressources humaines ;
- Le défenseur du travailleur qui soutient avec empathie les collaborateurs dans leur engagement.

En tant que partenaire stratégique, les ressources humaines sont à l'écoute des besoins des différents départements ; elles identifient et préparent les compétences des collaborateurs pour répondre aux défis futurs ; elles évaluent la performance de chacun.

Dans un contexte d'évolution des métiers (notamment lié à la digitalisation et l'utilisation des produits connectés) et d'allongement des carrières (réforme des pensions), un nouveau cadastre des compétences devra être réalisé en 2020.

Ce dernier favorisera le développement d'une logique de mobilité fonctionnelle permettant aux agents de s'adapter à l'évolution de leurs missions tout au long de leur carrière et d'élargir le champ de leurs activités.

Ce cadastre constituera également un outil de gestion RH et permettra une adaptation permanente des procédures de recrutement, de mutation et de promotion. Il sera enfin un outil précieux pour le management notamment dans :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ;
- l'anticipation des besoins de formation et le suivi du nouveau plan de formation triennal ;
- la démarche d'évaluation des compétences acquises et d'appréciation des développements à envisager.

Sur base du cadastre, les Ressources Humaines consolideront un outil d'évaluation du personnel répondant aux besoins de la CILE.

En tant que promoteur du changement, les Ressources Humaines ont également pour mission de développer une organisation moderne favorisant une entreprise plus performante.

Il appartient aux Ressources Humaines d'assurer le niveau de compétences et de bien-être des collaborateurs. Par conséquent, les Ressources Humaines devront :

- Analyser les impacts sur l'organisation et si nécessaire, adapter celle-ci aux nouvelles méthodes de travail ;
- Améliorer le niveau de formation.

En tant qu'expert administratif, les Ressources Humaines doivent enfin optimiser les modes de collaboration interne. Ainsi, elles entendent réaliser dans les trois ans :

- La réforme du statut et du règlement de travail ;
- La mise à jour des profils de compétence ;
- La mise en place d'un nouvel organigramme fonctionnel ;



- L'implémentation d'un nouvel outil de gestion.

Les réformes successives du régime des pensions, nous amènent, avec nos partenaires, à devoir examiner de manière minutieuse chaque dossier et envisager de nouvelles perspectives.

Ainsi, les collaborateurs qui pourraient bénéficier en 2020-2024 d'une mise à la retraite sont au nombre de 39 et leur remplacement sera examiné à l'aune des futurs enjeux.



3 – LES INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation sont des outils d'appréciation et d'aide à la décision. Ils permettent de mesurer l'avancée de la mise en œuvre du plan stratégique.

Un indicateur peut être quantitatif, basé sur des éléments chiffrés, ou qualitatif lorsqu'il se rapporte à des perceptions, des opinions, des attitudes ou des valeurs.

Les indicateurs d'évaluation constituent un élément d'un système d'informations destiné à la mise en œuvre du plan stratégique. Il s'agit donc de garder un regard critique sur ces derniers. Il importe d'accompagner la présentation d'indicateurs par des analyses décrivant les diverses facettes des situations qu'ils illustrent.

3.1 LES KPI STRATEGIQUES

Les KPI (Key Performance Indicator) stratégiques expriment de façon concrète la finalité et les effets recherchés du plan stratégique. Ils doivent être définis en nombre limité pour garantir la lisibilité et l'efficacité.

- Taux de rendement du réseau
Nombre de m³ produits ou achetés / Nombre de m³ facturés
- Taux de renouvellement de conduites
Nombre de km de conduites remplacées / Nombre total de km de conduites
Distinction production – distribution
- Taux d'élimination des raccordements en plomb
Nombre de raccordements en plomb remplacés / Nombre total de raccordements en plomb
- Taux de remplacement des compteurs vétustes
Nombre de compteurs vétustes remplacés / Nombre total de compteurs devant être remplacés

3.2 LES KPI OPÉRATIONNELS

Les KPI opérationnels sont la traduction pour chaque service des objectifs stratégiques. Ils permettent d'organiser la gestion.

Au-delà des indicateurs d'évaluation, ce plan stratégique 2020 – 2022 sera l'occasion pour la CILE de développer un outil de suivi et de contrôle qui sera agrémenté par une multitude d'indicateurs spécifiques à chaque service et constituera l'élément essentiel du contrôle de la réalisation du présent plan pluriannuel.



4 - LES COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS – LES BUDGETS D'INVESTISSEMENT

4.1 INTRODUCTION

Les perspectives financières du plan stratégique 2020 – 2022, revues par activité pour les exercices comptables à venir, s'appuient sur :

- notre connaissance du secteur de l'eau ;
- la gestion des données comptables et techniques spécifiques à la CILE ;
- la référence des exercices antérieurs (tant en budget qu'en réalisé) ;
- la situation comptable en cours ;
- la croissance des coûts liée à l'inflation, à la mondialisation, ainsi qu'aux besoins requis.

Ces perspectives tiennent compte :

- des diverses réformes imposées par les décrets successifs transposés dans le Code de l'eau ;
- de la programmation :
 - des investissements ordinaires (renouvellement des conduites & raccordements vétustes) ;
 - des investissements de pérennité et de sécurisation de la conduite d'adduction du Néblon (achèvement du dédoublement de la conduite) ;
 - des investissements informatiques nécessaires à la transformation digitale de la société.
- des moyens financiers subsistants en fonds propres ;
- des obligations de résultats dans la fourniture d'une eau de qualité, en quantité et pression voulues, ainsi que dans la prestation de services adéquats, ponctuels et cordiaux.

Les objectifs de ce plan stratégique 2020 -2022 se déclinent en quatre thématiques bien distinctes que sont :

- le remplacement de raccordements vétustes ;
- la mutation du parc de compteurs vétustes ;
- l'amélioration des rendements de réseaux ;
- l'amélioration du taux de renouvellement des installations.

Depuis le 1er février 2015, Monsieur le Ministre wallon de l'Economie a autorisé l'application d'un coût vérité distribution de 2,8086 EUR/m³.

Ce tarif maintenu depuis lors ne subira aucune majoration au budget 2020. Pour l'exercice 2021 et ultérieurs, le pan stratégique émet l'hypothèse que celui-ci pourra subir une indexation de 2% par an.



Activité de Production	2020	2021	2022	Venant de 2019
Tarif associé	0,8786 €/m ³	0,8786 €/m ³	0,8786 €/m ³	0,8786 €/m ³
Tarif non-associé	0,9086 €/m ³	0,9086 €/m ³	0,9086 €/m ³	0,9086 €/m ³

Activité de Distribution	2020	2021	2022	Venant de 2019
Coût Vérité Distribution	2,8086 €/m ³	2,8648 €/m ³	2,9221 €/m ³	2,8086 €/m ³

Le plan stratégique tient également compte de la volonté de la SPGE de limiter l'augmentation du coût vérité assainissement à l'indice des prix à la consommation à partir du 1er janvier 2020 :

Assainissement public	2020	2021	2022	Venant de 2019
Coût Vérité Assainissement	2,4150 €/m ³	2,4660 €/m ³	2,5180 €/m ³	2,3650 €/m ³

Les perspectives financières du plan stratégique 2020 à 2022 s'articulent, pour chacune des deux activités, autour de deux composantes :

- le budget général des charges et produits ;
- le plan pluriannuel d'investissement.

4.1.1. Le budget général

Le budget général est établi sur le schéma du compte de résultats – Classes 6 et 7 – du plan comptable minimum normalisé. Les charges et les produits sont évalués sur base de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2018, des perspectives d'évolution sur l'année à venir en regard des éléments connus des 3 précédents exercices clôturés, ainsi que des budgets actuels.



L'activité de Production

Le budget de fonctionnement de l'activité de Production se décompose comme suit :

ACTIVITE DE PRODUCTION							
CHARGES	2020	2021	2022		2020	2021	2022
CHARGES D'EXPLOITATION	37.560.700	37.771.850	37.389.800	VENTES ET PRESTATIONS	39.208.050	38.977.650	38.423.750
Achats	14.594.000	14.668.300	14.743.750	Chiffres d'affaires	37.700.100	37.361.950	37.032.050
Services et biens divers	6.459.350	6.851.450	6.782.650	Transferts d'activité	967.200	967.200	967.200
Rémunérations - Ch. sociales	8.849.800	8.961.000	9.201.900	Production immobilisée	313.700	397.700	202.350
Amortissements	6.098.550	6.232.850	6.105.300	Autres produits exploitation	219.250	220.700	222.150
Dotation aux provisions	1.512.050	1.011.550	510.350	Produits d'exploitation non récurrents	7.800	30.100	0
Réduction de valeurs	10.000	10.000	10.000				
Autres charges exploitation	31.950	31.700	30.850				
Charges d'exploitation non récurrentes	5.000	5.000	5.000				
CHARGES FINANCIERES	1.357.250	1.283.250	1.206.100	PRODUITS FINANCIERS	995.750	995.750	995.750
CHARGES FISCALES	140.150	140.200	140.250				
TOTAL	39.058.100	39.195.300	38.736.150	TOTAL	40.203.800	39.973.400	39.419.500
				RESULTAT	1.145.700	778.100	683.350



L'activité de Distribution

Le budget de fonctionnement de l'activité de Distribution se décompose comme suit :

ACTIVITE DE DISTRIBUTION							
CHARGES	2020	2021	2022		2020	2021	2022
	CVD	CVD	CVD		CVD	CVD	CVD
	2,8086	2,8648	2,9221		2,8086	2,8648	2,9221
CHARGES D'EXPLOITATION	140.234.900	142.801.750	145.742.900	VENTES ET PRESTATIONS	139.732.250	142.581.800	145.269.800
Achats	92.331.050	93.128.000	94.179.200	Chiffres d'affaires	133.923.250	136.956.100	140.057.800
Transfert d'activité	967.200	967.200	967.200	Production immobilisée	3.397.100	3.164.650	2.762.900
Services et biens divers	13.891.950	14.226.850	14.558.650	Autres produits d'exploitation	2.382.400	2.408.850	2.435.800
Rémunérations - Ch. sociales	23.139.300	23.520.700	24.075.000	Produits d'exploitation non récurrents	29.500	52.200	13.300
Amortissements	7.421.150	8.427.800	9.338.250				
Dotation aux provisions	-170.850	-168.650	-129.650				
Réduction de valeurs	901.950	912.400	927.000				
Autres charges exploitation	1.739.150	1.773.450	1.813.250				
Charges d'exploitation non récurrentes	14.000	14.000	14.000				
CHARGES FINANCIERES	541.300	508.100	474.850	PRODUITS FINANCIERS	554.500	616.200	678.050
CHARGES FISCALES	119.300	121.400	123.850				
TOTAL	140.895.500	143.431.250	146.341.600	TOTAL	140.286.750	143.198.000	145.947.850
				RESULTAT	-608.750	-233.250	-393.750

Remarques communes aux deux activités

1. Les achats d'eau :

Notre projection de volume de production est réalisée sur base :

- d'achats d'eau qui sont revus à la baisse en fonction du besoin de l'activité de distribution ;
- de la ratification d'une nouvelle convention de fourniture d'eau qui remplace nos contrats existant avec VIVAQUA.

Suivant notre projection d'achats d'eau, le taux d'autonomie de la CILE est projeté à 71,5 % pour l'exercice 2020.

Dans l'état d'avancement actuel des accords CILE-SWDE, vu l'absence d'infrastructures spécifiques pour l'alimentation du nord Luxembourg, nous n'avons pas encore valorisé un quelconque achat supplémentaire d'eau en provenance des barrages.



2. Les achats marchandises :

La mutation de 11.000 compteurs vétustes supplémentaires devrait engendrer des achats de compteurs pour 275.000 euros et l'intensification du remplacement de raccordements non conformes pour lequel nous fournissons les pièces à l'entrepreneur devrait induire une dépense supplémentaire de 270.000 euros.

3. Services et biens divers :

Les services et biens divers ont été ajustés suivant l'évolution des prix des différents marchés de services qui ont été conclus à ce jour. Suivant l'évolution de l'inflation, les montants obtenus sur les différentes rubriques subissent une indexation de 1,50 % pour l'obtention de la charge 2019, de 1,5 % pour l'exercice 2020, 1,75 % pour 2021 et 2 % pour 2022.

Les charges d'entretien des réseaux reprennent la charge récurrente induite par les stations de traitement ainsi que les charges de remplacement des compteurs vétustes. A cet égard, la CILE s'est engagée à renforcer sa cellule de mutation des compteurs et à remplacer plus de 20.000 unités par an (coût budgété : 1,2 millions d'euros par an). En contrepartie, une harmonisation de nos règles d'évaluation avec celles des sociétés de référence du secteur de l'eau nous a permis l'investissement d'une partie des prestations de réparations de conduites.

En dépit du placement de panneaux photovoltaïques et la réalisation d'achats groupés avec d'autres opérateurs tels la SWDE, la SPGE et la SBGE, le poste budgétaire « Electricité » reste important et subit une augmentation de 20% (+ 320.000 euros) à partir de l'exercice 2021.

Le plan stratégique prévoit également des frais informatiques à hauteur de 4,25 millions d'euros en 2020, 4,68 millions d'euros en 2021 et 4,95 millions d'euros en 2022.

Ceci s'explique par la volonté de la société de persévérer dans son projet global de transformation digitale appelé « QUASAR » qui permettra, entre autres choses, à la CILE :

- Une rationalisation de ses coûts d'exploitation par le biais de la digitalisation croissante de ces documents et de ses processus ;
- Une amélioration de ses rendements de réseaux via la digitalisation du maillage de ses réseaux ainsi que le recours à la technologie de Smart Metering ;
- Une amélioration de ces procédures internes afin d'assurer un service toujours meilleur à ses abonnés.

Les indemnités d'occupation du domaine public prévues dans les statuts de la CILE sont maintenues aux normes des exercices antérieurs :

- à l'activité de Production : 0,0322 EUR/m³ en tête de réseau
- à l'activité de Distribution : 0,0640 EUR/m³ facturé aux abonnés
0,2100 EUR/m³ facturé aux bâtiments communaux.

4. Rémunérations et charges sociales :

Malgré le résultat comptable de l'exercice 2018 (Perte de 1,6 millions d'euros), la direction générale a réaffirmé sa volonté de maintenir le volume d'emploi à la CILE. A cet égard, le budget des charges 2020 à 2022 établi par le département des Ressources humaines prévoit :



- l'évolution des traitements et salaires à hauteur de l'indice santé ;
- le remplacement des agents partant à la pension ;
- la cotisation de responsabilisation annuelle ;
- la nomination de 15 agents supplémentaires au 1er janvier 2020 ;
- le maintien des avantages extra-légaux sur une période de 3 ans.

5. Les amortissements :

Les amortissements représentent l'étalement de la durée de vie des investissements de la CILE. Ceux-ci ont été extrapolés sur base :

- des investissements réalisés jusqu'au 19 septembre 2019 ;
- des acquisitions commandées ou projetées jusqu'au terme de l'exercice 2019 ;
- des prévisions d'investissements inscrites au plan pluriannuel d'investissements 2020 à 2022 (repris en annexe) ;
- des travaux adjugés dont les investissements effectifs arrêtés au 30 juin 2019 s'élèvent à 12,04 millions d'euros ;
- des travaux engagés et adjugés au cours des exercices précédents, dont le solde restant à exécuter est déterminé à 21,8 millions d'euros ;
- de la nature de certains investissements qui nécessitent un amortissement plus rapide ;
- de l'harmonisation des taux d'amortissement avec les opérateurs de référence du secteur de l'eau en Wallonie.

6. Les charges financières :

Les charges financières concernent essentiellement les intérêts payables sur la convention de financement de la Banque Européenne d'Investissement. Le contrat « A » de 82 millions d'euros (sous garantie provinciale de 100 millions d'EUR) est réparti comme suit :

- Premier prélèvement - 20 millions d'euros au taux fixe de 3,243% dont les prochaines échéances sont :

Octobre 2019	Remboursement	1.000.000	solde	16.000.000
Octobre 2020	Remboursement	1.000.000	solde	15.000.000
Octobre 2021	Remboursement	1.000.000	solde	14.000.000
Octobre 2022	Remboursement	1.000.000	solde	13.000.000

- Deuxième prélèvement - 25 millions d'euros au taux fixe de 3,559% dont les prochaines échéances sont :

Mai 2019	Remboursement	1.250.000	solde	22.500.000
Mai 2020	Remboursement	1.250.000	solde	21.250.000
Mai 2021	Remboursement	1.250.000	solde	20.000.000
Mai 2022	Remboursement	1.250.000	solde	18.750.000



- Troisième prélèvement – 25 millions d’euros au taux fixe de 1,773% dont le premier remboursement interviendra en décembre 2020.

Décembre 2020	Remboursement	1.250.000	Solde	23.750.000
Décembre 2021	Remboursement	1.250.000	Solde	22.500.000
Décembre 2022	Remboursement	1.250.000	Solde	21.250.000

- Quatrième prélèvement – 12 millions d’euros au taux fixe de 1,312% dont le premier remboursement interviendra en mai 2021.

Mai 2021	Remboursement	600.000	Solde	11.400.000
Mai 2022	Remboursement	600.000	Solde	10.800.000

7. Ventes d’eau :

Les cessions volumétriques à l’activité de Distribution sont budgétisées sur base d’une stabilisation des volumes consommés par nos abonnés au terme de l’année 2018 et d’une évolution positive de nos rendements de réseaux. Ce besoin du plan triennal est évalué sur base d’un rendement des réseaux de distribution qui, en fonction de nouveaux moyens de contrôle mis en place, devrait pouvoir progresser de 75 % en 2020 à 77% pour l’exercice 2022.

8. Les produits financiers :

Le budget 2020 prévoit une diminution des produits financiers pour les raisons principales suivantes :

- Remboursement du capital sur nos participations ECETIA ;
- Taux d’intérêt nul sur nos valeurs disponibles.



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

1. Activité "Production" :

Investissements activité de Production 2020-2022				
		2020	2021	2022
Acquisitions directes :		814.550	180.100	130.100
Véhicules		151.150	58.400	35.000
	Véhicules A - camions	0	0	0
	Véhicules B - fourgons	0	0	0
	Véhicules C - jeeps	0	0	0
	Véhicules D - camionnettes	52.900	10.000	0
	Véhicules E - voitures	63.250	13.400	0
	Réserve pour véhicules sinistrés	35.000	35.000	35.000
Divers		663.400	121.700	95.100
	Atelier électromécanique	17.600	10.700	15.600
	Laboratoire	307.500	56.000	24.500
	Adduction	80.000	55.000	55.000
	Station de traitement	80.000	0	0
	Maintenance des bâtiments	168.300	5.000	7.000
	Télégestion	10.000	0	0
Bâtiments administratifs		797.400	711.100	192.100
Travaux divers :		300.000	265.000	965.000
	Compteurs et débitmètres	100.000	65.000	65.000
	Clôtures et barrières	100.000	100.000	100.000
	Echelles et paliers	100.000	100.000	100.000
	Chambres à vannes	0	0	700.000
Station de traitement :		25.000	52.950	6.000
	Ans : Tôle inox contour paroi (260 € 2*1 en 3mm + quincaillerie)	0	52.950	0
	Ans : Toile filtre-presse	0	0	6.000
	Ans : Pièce de rechange KSB (pompes)	12.500	0	0
	Ans : Renouvellement Analyseurs en ligne	0	0	0
	Waroux : Renouvellement Analyseurs en ligne	0	0	0
	Waroux : Pièce de rechange KSB (pompes)	12.500	0	0
Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau		20.000	60.000	0
Dédoublement du Néblon		0	100.000	0
Achat de terrains		50.000	50.000	50.000
Production Adduction		1.741.550	3.459.500	2.443.500



Investissements activité de Production 2020-2022

	2020	2021	2022
Château d'eau de Saint-Gilles	350.000	170.000	0
Château d'eau du Thiba - Etude	30.000	0	0
Château d'eau du Thiba - Réalisation	0	470.000	0
Bâtiment Puits de secours	0	100.000	0
Pavillon Jauge Néblon et Pavillon et Himbe - Réalisation	60.000	0	0
Seraing - Réservoir Groupe 4	0	0	0
Hamoir- Centrale de Péchet	0	0	100.000
Puits 20 - électromécanique et Génie civil - Etude	100.000	0	0
Puits 20 - électromécanique et Génie civil - Réalisation	0	350.000	350.000
Etude pour aménagements du Labo	9.000	0	0
Pompage entre Hollogne et réservoir de Bierset - Etude	90.000	0	0
Bâtiment du puit de secours (rénovation)	0	12.000	0
Pompage réservoir Hollogne => Bierset - Réalisation	290.000	200.000	0
Rénovation générale d'ouvrages	0	10.000	0
Etude pour Rénovation du toit du 4ème siège social	0	18.000	0
Etude pour Rénovation du toit du Labo siège social	0	20.000	0
Etude pour Rénovation du toit du parking siège social	0	0	15.000
Puit 20 Lantin - GC et EEM	0	146.000	0
Refoulement vers Fléron - Etude	0	500.000	500.000
Refoulement vers Fléron - Réalisation	0	0	0
Ren. de conduites rue Bureaufosse	0	0	0
Ren. de conduites - Port pétrolier Wandre Etude	120.000	0	0
Ren. de conduites - Port pétrolier Wandre réalisation	0	880.000	880.000
Ren. de conduites - Golet 2 vers 18 bonniers	400.000	400.000	0
Ren. de conduites - Rue du Pont de wandre - Etude	0	120.000	0
Ren. de conduites - Rue du Pont de wandre - Réalisation	0	0	580.000
Ren. de conduites - Rue Saint-Nicolas (Partie)	0	0	0
Ren. conduites - Flémalle/Grâce-Hollogne (Vallée, ...)	0	0	0
Renouvellement de la fontainerie du CE de Thiba	75.000	0	0
Rempl. conduites (eng. antérieurs) - Boulevard Urbain - Phase 3	84.050	0	0
Remplacement chloration Hollogne électrolyseur + bâtiment	70.000	30.000	0
Renouvellement de la cuve à hypochlorite concentré au Néblon	0	10.000	0
Renouvellement des pompes doseuses sur les différents sites	15.000	15.000	10.000
Renouvellement des cuves de chloration sur les sites	10.000	5.000	5.000
Electrochloration Jeneffe	35.000	0	0
Renouvellement des injecteurs de chloration	3.500	3.500	3500
Total investissements Production	3.748.500	4.878.650	3.786.700



2. Activité "Distribution" :

Investissements activité de Distribution 2020-2022				
		2020	2021	2022
Acquisitions directes :		822.850	493.200	423.000
Véhicules		493.950	244.900	147.550
	Véhicules A - camions	0	0	0
	Véhicules B - fourgons	255.350	42.550	0
	Véhicules C - jeeps	0	0	0
	Véhicules D - camionnettes	26.100	139.350	99.150
	Véhicules E - voitures	171.500	10.000	13.400
	Remplacement véhicules divers	6.000	18.000	0
	Réserve pour véhicules sinistrés	35.000	35.000	35.000
Matériel & outillage		328.900	248.300	275.450
	Cartographie	20.000	0	0
	Géomètre	10.000	4.950	45.200
	Magasin	25.250	1.000	1.000
	Garage	10.250	2.750	2.750
	Secteurs	43.400	24.600	11.500
	Clientèle	5.000	5.000	5.000
	Cellule recherche de fuites	200.000	200.000	200.000
	Service compteur	15.000	10.000	10.000
Informatique		4.696.128	4.696.000	2.523.000
	Transformation digitale - Programme "ERP"	680.000	146.000	0
	Transformation digitale - Programme "Infrastructures"	460.000	470.000	240.000
	Transformation digitale - Programme "Risques"	334.000	0	0
	Transformation digitale - Programme "SIG"	522.000	0	0
	Transformation digitale - Programme "SMART"	1.000.000	4.000.000	2.283.000
	Transformation digitale - Programme "Divers"	690.000	0	0
	Transformation digitale - Programme "Clients"	300.000	80.000	0
	Transformation digitale - Programme "WEB"	710.128	0	0
Intégration investissements sur fonds de tiers (*)		2.200.000	2.200.000	2.200.000
	Nouveaux raccordements	1.500.000	1.500.000	1.500.000
	Déplacement de conduites	50.000	50.000	50.000
	Lotissements	550.000	550.000	550.000
	Extension de réseaux	100.000	100.000	100.000
Travaux récurrents :		2.976.000	2.951.000	3.001.000
	Extensions de réseaux	140.000	140.000	140.000
	Placement et mutation gros compteurs	225.000	225.000	225.000



Investissements activité de Distribution 2020-2022

		2020	2021	2022
	Remplacements ponctuels de raccordements	615.000	615.000	615.000
	Remplacements ponctuels de raccordements non conformes	1.700.000	1.700.000	1.700.000
	Remplacement de raccordements bizarroïdes	6.000	6.000	6.000
	Petites améliorations localisées	85.000	60.000	60.000
	Pose de nouvelles vannes	165.000	165.000	215.000
	Augmentation de la pression	40.000	40.000	40.000
	Réhabilitation d'ouvrages	226.000	876.000	1.229.000
	Remplacement de raccordements vétustes, non conformes	4.835.000	2.000.000	2.000.000
	Remplacement de conduites et raccordements	2.452.550	3.410.000	2.629.000
	Remaniement de réseau	800.000		
	Remplacement de conduites à l'occasion de fuites	500.000	500.000	500.000
	Réparation de conduites suite fuites 610-0	2.250.000	2.300.000	2.350.000
	Modification racc et déplacement compteurs 605-3 & 705-3	182.950	185.700	188.650
	Total investissements Distribution	19.741.478	17.411.900	14.843.650
	Travaux financés par des tiers	2.200.000	2.385.700	2.388.650



3. Activités consolidées :

Investissements CILE				
		2020	2021	2022
Acquisitions directes :		1.637.400	673.300	553.100
	Production	814.550	180.100	130.100
	Distribution	822.850	493.200	423.000
Bâtiments administratifs		797.400	711.100	192.100
Informatique		4.696.128	4.696.000	2.523.000
Intégration investissements sur fonds de tiers (*)		2.200.000	2.200.000	2.200.000
Travaux récurrents :		3.276.000	3.216.000	3.966.000
	Production	300.000	265.000	965.000
	Distribution	2.976.000	2.951.000	3.001.000
Station de traitement :		25.000	52.950	6.000
Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau		20.000	60.000	0
Dédoublage du Néblon		0	100.000	0
Achat de terrains		50.000	50.000	50.000
Travaux divers sur réseaux et ouvrages		4.920.100	8.245.500	6.801.500
	Projets activité de Production	1.741.550	3.459.500	2.443.500
	Projets activité de Distribution	3.178.550	4.786.000	4.358.000
Remplacements de raccords vétustes ou non conformes		4.835.000	2.000.000	2.000.000
	Remaniement de réseaux	800.000	0	0
Conduites 610-0 & 615-0		2.250.000	2.300.000	2.350.000
Conduites 617-0		0	0	0
Modification racc et déplacement compteurs 605-3 & 705-3		182.950	185.700	188.650
Intervention remplacement vannes 611-1 & 611-2		0	0	0
Renouvellement 20.000 compteurs		0	0	0
Total investissements		25.689.978	24.490.550	20.830.350
<i>Travaux financés par des tiers</i>		<i>2.200.000</i>	<i>2.385.700</i>	<i>2.388.650</i>
Investissements sur fonds propres		23.489.978	22.104.850	18.441.700





BUDGETS GÉNÉRAUX 2020 À 2022

ACTIVITÉ DE PRODUCTION

&

ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION

&

CONSOLIDÉ



BUDGET 2020

ACTIVITE DE PRODUCTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	37.560.700	VENTES ET PRESTATIONS	39.208.050
1. <u>Achats</u>	<u>14.594.000</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>37.700.100</u>
Eau	7.562.350	Ventes d'eau internes	28.583.100
Fonds de protection	2.798.150	Ventes d'eau externes	2.689.600
Contribution de prélèvement	3.155.350	Fonds de protection sur ventes d'eau internes	2.457.800
Coût vérité "assainissement"	338.100	Fonds de protection sur ventes d'eau externes	275.450
Achats pour stocks	267.900	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau externes	2.812.150
Achats directs	453.450	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau internes	310.400
Sous-traitants à facturer	18.700	Coût vérité "assainissement"	356.150
		Produits activités annexes	215.450
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>6.459.350</u>	2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>967.200</u>
Frais de port et gestion de boue	25.450		
Indemnités d'occupation et autres	1.058.800		
Charges locatives	164.950		
Entretiens et réparations	808.050		
Frais informatiques	1.635.000		
Fournitures à l'intercommunale	1.600.250		
Redevances et assurances	376.900		
Honoraires et cotisations	407.550		
Manifestations, publications, frais de notoriété	107.100		
Missions et réceptions	103.650		
Emoluments Administrateurs	171.650		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>8.849.800</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>313.700</u>
Rémunérations directes	5.761.000		
Charges patronales	2.629.050	4. <u>Autres produits exploitation</u>	<u>219.250</u>
Autres frais de personnel	459.750		
4. <u>Amortissements</u>	<u>6.098.550</u>	5. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>7.800</u>
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>1.512.050</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>10.000</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>31.950</u>		
8. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>5.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.357.250	PRODUITS FINANCIERS	995.750
CHARGES FISCALES	140.150		
BENEFICE A AFFECTER	1.145.700		
TOTAL	40.203.800	TOTAL	40.203.800



BUDGET 2020

ACTIVITE DE PRODUCTION

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		39.208.050
A. Chiffre d'affaires	37.700.100	
B. Transfert d'activité	967.200	
C. Production immobilisée	313.700	
D. Autres produits d'exploitation	219.250	
E. Produits d'exploitation non récurrents	7.800	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-37.560.700
A. Approvisionnements et marchandises	14.594.000	
B. Services et biens divers	6.459.350	
C. Rémunérations et charges sociales	8.849.800	
D. Dotations aux amortissements	6.098.550	
E. Réductions de valeur	10.000	
F. Provisions pour risques et charges	1.512.050	
G. Autres charges d'exploitation	31.950	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	5.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		1.647.350
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-361.500
A. Produits financiers	995.750	
B. Charges financières	1.357.250	
V. <u>RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		1.285.850
VI. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-140.150
VII. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		1.145.700
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital A		



BUDGET 2020

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	140.234.900	VENTES ET PRESTATIONS	139.732.250
1. <u>Achats</u>	<u>92.331.050</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>133.923.250</u>
Eau	28.583.100	Ventes d'eau (tarif net)	57.914.400
Fonds de protection	2.457.800	Redevance	14.693.400
Contribution de prélèvement	2.812.150	Coût vérité "assainissement"	37.698.550
Coût vérité "assainissement"	55.653.950	Redevance "assainissement"	18.795.400
Achats pour stocks	2.232.250	Fonds social de l'eau	675.400
Achats directs	173.700	Location compteurs	470.250
Sous-traitants à facturer	418.100	Produits activités annexes	3.675.850
2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>967.200</u>	2. <u>Production immobilisée</u>	<u>3.397.100</u>
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>13.891.950</u>	3. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.382.400</u>
Frais de port et gestion de boue	4.300	4. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>29.500</u>
Indemnités d'occupation et autres	1.814.100		
Charges locatives	197.950		
Entretiens et réparations	4.770.000		
Frais informatiques	2.612.450		
Fournitures à l'intercommunale	1.437.450		
Redevances et assurances	669.000		
Honoraires et cotisations	1.715.050		
Manifestations, publications frais de notoriété	189.900		
Missions & réceptions	176.650		
Emoluments Administrateurs	305.100		
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>23.139.300</u>		
Rémunérations directes	15.382.050		
Charges patronales	6.679.600		
Autres frais de personnel	1.077.650		
5. <u>Amortissements</u>	<u>7.421.150</u>		
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-170.850</u>		
7. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>901.950</u>		
8. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.739.150</u>		
9. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>14.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	541.300	PRODUITS FINANCIERS	554.500
CHARGES FISCALES	119.300		
BENEFICE A AFFECTER	-608.750	BENEFICE REPORTE des exercices précédents	0
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	140.286.750	TOTAL	140.286.750



BUDGET 2020

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		139.732.250
A. Chiffre d'affaires	133.923.250	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	3.397.100	
D. Autres produits d'exploitation	2.382.400	
E. Produits d'exploitation non récurrents	29.500	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-140.234.900
A. Approvisionnements et marchandises	92.331.050	
B. Transfert d'activité	967.200	
B. Services et biens divers	13.891.950	
C. Rémunérations et charges sociales	23.139.300	
D. Dotations aux amortissements	7.421.150	
E. Réductions de valeur	901.950	
F. Provisions pour risques et charges	-170.850	
G. Autres charges d'exploitation	1.739.150	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	14.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-502.650
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		13.200
A. Produits financiers	554.500	
B. Charges financières	541.300	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-489.450
VI. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-119.300
VII. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		-608.750
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		



BUDGET 2020 CONSOLIDE

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	142.975.350	VENTES ET PRESTATIONS	144.120.050
1. <u>Achats</u>	<u>73.072.000</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>137.770.300</u>
Eau	7.562.350	<u>Cessions Production</u>	
Fonds de protection	2.798.150	Ventes d'eau	2.689.600
Contribution de prélèvement	3.155.350	Fonds de protection	275.450
Coût vérité "assainissement"	55.992.050	Contribution de prélèvement	310.400
Achats pour stocks	2.500.150	Coût vérité « assainissement »	356.150
Achats directs	627.150	<u>Cessions Distribution</u>	
Sous-traitants à facturer	436.800	Ventes d'eau	57.914.400
		Redevance	14.693.400
		Coût vérité « assainissement »	37.698.550
		Redevance « assainissement »	18.795.400
		Fonds social de l'eau	675.400
		Locations compteurs	470.250
		Produits activités annexes	3.891.300
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>20.351.300</u>	2. <u>Production immobilisée</u>	<u>3.710.800</u>
Frais de port et gestion de boue	29.750	3. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.601.650</u>
Indemnités d'occupation et autres	2.872.900	4. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>37.300</u>
Charges locatives	362.900		
Entretiens et réparations	5.578.050		
Frais informatiques	4.247.450		
Fournitures à l'intercommunale	3.037.700		
Redevances et assurances	1.045.900		
Honoraires et cotisations	2.122.600		
Manifestations, publications frais de notoriété	297.000		
Missions & réceptions	280.300		
Emoluments Administrateurs	476.750		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>31.989.100</u>		
Rémunérations directes	21.143.050		
Charges patronales	9.308.650		
Autres frais de personnel	1.537.400		
4. <u>Amortissements</u>	<u>13.519.700</u>		
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>1.341.200</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>911.950</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.771.100</u>		
8. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>19.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.898.550	PRODUITS FINANCIERS	1.550.250
CHARGES FISCALES	259.450		
BENEFICE A AFFECTER	536.950	BENEFICE REPORTE des exercices précédents	0
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	145.670.300	TOTAL	145.670.300



BUDGET 2020

CONSOLIDE

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		144.120.050
A. Chiffre d'affaires	137.770.300	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	3.710.800	
D. Autres produits d'exploitation	2.601.650	
E. Produits d'exploitation non récurrents	37.300	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-142.975.350
A. Approvisionnements et marchandises	73.072.000	
B. Services et biens divers	20.351.300	
C. Rémunérations et charges sociales	31.989.100	
D. Dotations aux amortissements	13.519.700	
E. Réductions de valeur	911.950	
F. Provisions pour risques et charges	1.341.200	
G. Autres charges d'exploitation	1.771.100	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	19.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		1.144.700
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-348.300
A. Produits financiers	1.550.250	
B. Charges financières	1.898.550	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		796.400
VI. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-259.450
VII. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		536.950
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		



BUDGET 2021

ACTIVITE DE PRODUCTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	37.771.850	VENTES ET PRESTATIONS	38.977.650
1. <u>Achats</u>	<u>14.668.300</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>37.361.950</u>
Eau	7.617.850	Ventes d'eau internes	28.206.700
Fonds de protection	2.765.900	Ventes d'eau externes	2.718.450
Contribution de prélèvement	3.189.650	Fonds de protection sur ventes d'eau internes	2.425.450
Coût vérité "assainissement"	345.200	Fonds de protection sur ventes d'eau externes	275.450
Achats pour stocks	272.300	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau internes	2.839.300
Achats directs	458.700	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau externes	317.400
Sous-traitants à facturer	18.700	Coût vérité "assainissement"	363.650
		Produits activités annexes	215.550
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>6.851.450</u>	2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>967.200</u>
Frais de port et gestion de boue	25.550		
Indemnités d'occupation et autres	1.061.800		
Charges locatives	165.750		
Entretiens et réparations	747.050		
Frais informatiques	1.832.500		
Fournitures à l'intercommunale	1.866.950		
Redevances et assurances	373.400		
Honoraires et cotisations	393.200		
Manifestations, publications, frais de notoriété	107.600		
Missions et réceptions	103.200		
Emoluments Administrateurs	174.450		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>8.961.000</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>397.700</u>
Rémunérations directes	5.714.950		
Charges patronales	2.743.500	4. <u>Autres produits exploitation</u>	<u>220.700</u>
Autres frais de personnel	502.550		
4. <u>Amortissements</u>	<u>6.232.850</u>	5. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>30.100</u>
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>1.011.550</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>10.000</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>31.700</u>		
8. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>5.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.283.250	PRODUITS FINANCIERS	995.750
CHARGES FISCALES	140.200		
BENEFICE A AFFECTER	778.100		
TOTAL	39.973.400	TOTAL	39.973.400



BUDGET 2021

ACTIVITE DE PRODUCTION

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		38.977.650
A. Chiffre d'affaires	37.361.950	
B. Transfert d'activité	967.200	
C. Production immobilisée	397.700	
D. Autres produits d'exploitation	220.700	
E. Produits d'exploitation non récurrents	30.100	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-37.771.850
A. Approvisionnements et marchandises	14.668.300	
B. Services et biens divers	6.851.450	
C. Rémunérations et charges sociales	8.961.000	
D. Dotations aux amortissements	6.232.850	
E. Réductions de valeur	10.000	
F. Provisions pour risques et charges	1.011.550	
G. Autres charges d'exploitation	31.700	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	5.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		1.205.800
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-287.500
A. Produits financiers	995.750	
B. Charges financières	1.283.250	
V. <u>RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		918.300
VI. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-140.200
VII. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		778.100
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital A		



BUDGET 2021

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	142.801.750	VENTES ET PRESTATIONS	142.581.800
1. <u>Achats</u>	<u>93.128.000</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>136.956.100</u>
Eau	28.206.700	Ventes d'eau (tarif net)	59.074.250
Fonds de protection	2.425.450	Redevance	15.116.750
Contribution de prélèvement	2.839.300	Coût vérité "assainissement"	38.494.650
Coût vérité "assainissement"	56.998.300	Redevance "assainissement"	19.359.550
Achats pour stocks	2.056.300	Fonds social de l'eau	690.300
Achats directs	176.600	Location compteurs	479.650
Sous-traitants à facturer	425.350	Produits activités annexes	3.740.950
2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>967.200</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>3.164.650</u>
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>14.226.850</u>	4. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.408.850</u>
Frais de port et gestion de boue	4.400	5. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>52.200</u>
Indemnités d'occupation et autres	1.814.100		
Charges locatives	197.900		
Entretiens et réparations	4.855.950		
Frais informatiques	2.846.550		
Fournitures à l'intercommunale	1.520.650		
Redevances et assurances	661.650		
Honoraires et cotisations	1.653.300		
Manifestations, publications frais de notoriété	190.700		
Missions & réceptions	171.650		
Emoluments Administrateurs	310.000		
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>23.520.700</u>		
Rémunérations directes	15.425.100		
Charges patronales	6.953.800		
Autres frais de personnel	1.141.800		
5. <u>Amortissements</u>	<u>8.427.800</u>		
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-168.650</u>		
7. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>912.400</u>		
8. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.773.450</u>		
9. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>14.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	508.100	PRODUITS FINANCIERS	616.200
CHARGES FISCALES	121.400		
BENEFICE A AFFECTER	-233.250	BENEFICE REPORTE des exercices précédents	0
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	143.198.000	TOTAL	143.198.000



BUDGET 2021

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		142.581.800
A. Chiffre d'affaires	136.956.100	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	3.164.650	
D. Autres produits d'exploitation	2.408.850	
E. Produits d'exploitation non récurrents	52.200	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-142.801.750
A. Approvisionnements et marchandises	93.128.000	
B. Transfert d'activité	967.200	
B. Services et biens divers	14.226.850	
C. Rémunérations et charges sociales	23.520.700	
D. Dotations aux amortissements	8.427.800	
E. Réductions de valeur	912.400	
F. Provisions pour risques et charges	-168.650	
G. Autres charges d'exploitation	1.773.450	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	14.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-219.950
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		108.100
A. Produits financiers	616.200	
B. Charges financières	508.100	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-111.850
VIII. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-121.400
IX. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		-233.250
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		



BUDGET 2021 CONSOLIDE

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	146.134.950	VENTES ET PRESTATIONS	147.120.800
1. <u>Achats</u>	<u>74.324.850</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>140.846.600</u>
Eau	7.617.850	<u>Cessions Production</u>	
Fonds de protection	2.765.900	Ventes d'eau	2.718.450
Contribution de prélèvement	3.189.650	Fonds de protection	275.450
Coût vérité "assainissement"	57.343.500	Contribution de prélèvement	317.400
Achats pour stocks	2.328.600	Coût vérité « assainissement »	363.650
Achats directs	635.300	<u>Cessions Distribution</u>	
Sous-traitants à facturer	444.050	Ventes d'eau	59.074.250
		Redevance	15.116.750
		Coût vérité « assainissement »	38.494.650
		Redevance « assainissement »	19.359.550
		Fonds social de l'eau	690.300
		Locations compteurs	479.650
		Produits activités annexes	3.956.500
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>21.078.300</u>	2. <u>Production immobilisée</u>	3.562.350
Frais de port et gestion de boue	29.950		
Indemnités d'occupation et autres	2.875.900	3. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.629.550</u>
Charges locatives	363.650		
Entretiens et réparations	5.603.000	4. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>82.300</u>
Frais informatiques	4.679.050		
Fournitures à l'intercommunale	3.387.600		
Redevances et assurances	1.035.050		
Honoraires et cotisations	2.046.500		
Manifestations, publications frais de notoriété	298.300		
Missions & réceptions	274.850		
Emoluments Administrateurs	484.450		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>32.481.700</u>		
Rémunérations directes	21.140.050		
Charges patronales	9.697.300		
Autres frais de personnel	1.644.350		
4. <u>Amortissements</u>	<u>14.660.650</u>		
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>842.900</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>922.400</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.805.150</u>		
8. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>19.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.791.350	PRODUITS FINANCIERS	1.611.950
CHARGES FISCALES	261.600		
BENEFICE A AFFECTER	544.850	BENEFICE REPORTE des exercices précédents	
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	148.732.750	TOTAL	148.732.750



BUDGET 2021

CONSOLIDE

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		147.120.800
A. Chiffre d'affaires	140.846.600	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	3.562.350	
D. Autres produits d'exploitation	2.629.550	
E. Produits d'exploitation non récurrents	82.300	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-146.134.950
A. Approvisionnements et marchandises	74.324.850	
B. Services et biens divers	21.078.300	
C. Rémunérations et charges sociales	32.481.700	
D. Dotations aux amortissements	14.660.650	
E. Réductions de valeur	922.400	
F. Provisions pour risques et charges	842.900	
G. Autres charges d'exploitation	1.805.150	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	19.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		985.850
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-179.400
A. Produits financiers	1.611.950	
B. Charges financières	1.791.350	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		806.450
VI. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-261.600
VII. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		544.850
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		



BUDGET 2022

ACTIVITE DE PRODUCTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	37.389.800	VENTES ET PRESTATIONS	38.423.750
1. <u>Achats</u>	14.743.750	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	37.032.050
Eau	7.673.450	Ventes d'eau internes	27.840.450
Fonds de protection	2.735.250	Ventes d'eau externes	2.748.200
Contribution de prélèvement	3.221.650	Fonds de protection sur ventes d'eau internes	2.393.950
Coût vérité "assainissement"	352.450	Fonds de protection sur ventes d'eau externes	275.450
Achats pour stocks	277.450	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau internes	2.862.600
Achats directs	464.800	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau externes	324.450
Sous-traitants à facturer	18.700	Coût vérité "assainissement"	371.300
		Produits activités annexes	215.650
2. <u>Services et biens divers</u>	6.782.650	2. <u>Transfert d'activité</u>	967.200
Frais de port et gestion de boue	25.650		
Indemnités d'occupation et autres	1.064.400		
Charges locatives	172.400		
Entretiens et réparations	730.200		
Frais informatiques	1.931.800		
Fournitures à l'intercommunale	1.872.000		
Redevances et assurances	375.200		
Honoraires et cotisations	221.300		
Manifestations, publications, frais de notoriété	104.600		
Missions et réceptions	107.400		
Emoluments Administrateurs	177.700		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	9.201.900	3. <u>Production immobilisée</u>	202.350
Rémunérations directes	5.828.400	4. <u>Autres produits exploitation</u>	222.150
Charges patronales	2.904.700	5. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	0
Autres frais de personnel	468.800		
4. <u>Amortissements</u>	6.105.300		
5. <u>Dotations aux provisions</u>	510.350		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	10.000		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	30.850		
8. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	5.000		
CHARGES FINANCIERES	1.206.100	PRODUITS FINANCIERS	995.750
CHARGES FISCALES	140.250		
BENEFICE A AFFECTER	683.350		
TOTAL	39.419.500	TOTAL	39.419.500



BUDGET 2022

ACTIVITE DE PRODUCTION

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		38.423.750
A. Chiffre d'affaires	37.032.050	
B. Transfert d'activité	967.200	
C. Production immobilisée	202.350	
D. Autres produits d'exploitation	222.150	
E. Produits d'exploitation non récurrents	0	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-37.389.800
A. Approvisionnements et marchandises	14.743.750	
B. Services et biens divers	6.782.650	
C. Rémunérations et charges sociales	9.201.900	
D. Dotations aux amortissements	6.105.300	
E. Réductions de valeur	10.000	
F. Provisions pour risques et charges	510.350	
G. Autres charges d'exploitation	30.850	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	5.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		1.033.950
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-210.350
A. Produits financiers	995.750	
B. Charges financières	1.206.100	
V. <u>RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		823.600
VI. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-140.250
VII. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		683.350
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital A		



BUDGET 2022

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	145.742.900	VENTES ET PRESTATIONS	145.269.800
1. <u>Achats</u>	<u>94.179.200</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>140.057.800</u>
Eau	27.840.450	Ventes d'eau (tarif net)	60.255.750
Fonds de protection	2.393.950	Redevance	15.551.200
Contribution de prélèvement	2.862.600	Coût vérité "assainissement"	39.306.400
Coût vérité "assainissement"	58.371.050	Redevance "assainissement"	19.938.500
Achats pour stocks	2.097.400	Fonds social de l'eau	705.600
Achats directs	180.000	Location compteurs	489.250
Sous-traitants à facturer	433.750	Produits activités annexes	3.811.100
2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>967.200</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>2.762.900</u>
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>14.558.650</u>	4. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.435.800</u>
Frais de port et gestion de boue	4.500	5. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>13.300</u>
Indemnités d'occupation et autres	1.814.100		
Charges locatives	204.950		
Entretiens et réparations	4.954.850		
Frais informatiques	3.020.150		
Fournitures à l'intercommunale	1.549.900		
Redevances et assurances	663.850		
Honoraires et cotisations	1.670.350		
Manifestations, publications frais de notoriété	185.300		
Missions & réceptions	174.800		
Emoluments Administrateurs	315.900		
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>24.075.000</u>		
Rémunérations directes	15.665.250		
Charges patronales	7.304.700		
Autres frais de personnel	1.105.050		
5. <u>Amortissements</u>	<u>9.338.250</u>		
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-129.650</u>		
7. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>927.000</u>		
8. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.813.250</u>		
9. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>14.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	474.850	PRODUITS FINANCIERS	678.050
CHARGES FISCALES	123.850		
BENEFICE A AFFECTER	-393.750	BENEFICE REPORTE des exercices précédents	0
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	145.947.850	TOTAL	145.947.850



BUDGET 2022

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		145.269.800
A. Chiffre d'affaires	140.057.800	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.762.900	
D. Autres produits d'exploitation	2.435.800	
E. Produits d'exploitation non récurrents	13.300	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-145.742.900
A. Approvisionnements et marchandises	94.179.200	
B. Transfert d'activité	967.200	
B. Services et biens divers	14.558.650	
C. Rémunérations et charges sociales	24.075.000	
D. Dotations aux amortissements	9.338.250	
E. Réductions de valeur	927.000	
F. Provisions pour risques et charges	-129.650	
G. Autres charges d'exploitation	1.813.250	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	14.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-473.100
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		203.200
A. Produits financiers	678.050	
B. Charges financières	474.850	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-269.900
VIII. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-123.850
IX. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		-393.750
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		



BUDGET 2022 CONSOLIDE

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	149.068.500	VENTES ET PRESTATIONS	149.629.350
1. <u>Achats</u>	<u>75.825.950</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>143.992.850</u>
Eau	7.673.450	<u>Cessions Production</u>	
Fonds de protection	2.735.250	Ventes d'eau	2.748.200
Contribution de prélèvement	3.221.650	Fonds de protection	275.450
Coût vérité "assainissement"	58.723.500	Contribution de prélèvement	324.450
Achats pour stocks	2.374.850	Coût vérité « assainissement »	371.300
Achats directs	644.800	<u>Cessions Distribution</u>	
Sous-traitants à facturer	452.450	Ventes d'eau	60.255.750
		Redevance	15.551.200
		Coût vérité « assainissement »	39.306.400
		Redevance « assainissement »	19.938.500
		Fonds social de l'eau	705.600
		Locations compteurs	489.250
		Produits activités annexes	4.026.750
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>21.341.300</u>	2. <u>Production immobilisée</u>	<u>2.965.250</u>
Frais de port et gestion de boue	30.150	3. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.657.950</u>
Indemnités d'occupation et autres	2.878.500	5. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>13.300</u>
Charges locatives	377.350		
Entretiens et réparations	5.685.050		
Frais informatiques	4.951.950		
Fournitures à l'intercommunale	3.421.900		
Redevances et assurances	1.039.050		
Honoraires et cotisations	1.891.650		
Manifestations, publications frais de notoriété	289.900		
Missions & réceptions	282.200		
Emoluments Administrateurs	493.600		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>33.276.900</u>		
Rémunérations directes	21.493.650		
Charges patronales	10.209.400		
Autres frais de personnel	1.573.850		
4. <u>Amortissements</u>	<u>15.443.550</u>		
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>380.700</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>937.000</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.844.100</u>		
8. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>19.000</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.680.950	PRODUITS FINANCIERS	1.673.800
CHARGES FISCALES	264.100		
BENEFICE A AFFECTER	289.600	BENEFICE REPORTE des exercices précédents	
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	151.303.150	TOTAL	151.303.150



BUDGET 2022

CONSOLIDE

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		149.629.350
A. Chiffre d'affaires	143.992.850	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.965.250	
D. Autres produits d'exploitation	2.657.950	
E. Produits d'exploitation non récurrents	13.300	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-149.068.500
A. Approvisionnements et marchandises	75.825.950	
B. Services et biens divers	21.341.300	
C. Rémunérations et charges sociales	33.276.900	
D. Dotations aux amortissements	15.443.550	
E. Réductions de valeur	937.000	
F. Provisions pour risques et charges	380.700	
G. Autres charges d'exploitation	1.844.100	
H. Charges d'exploitation non récurrentes	19.000	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		560.850
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-7.150
A. Produits financiers	1.673.800	
B. Charges financières	1.680.950	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		553.700
VI. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-264.100
VII. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		289.600
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		



Volumes produits et achetés par l'activité de Production

	Volumes achetés	Volumes captés				PRODUCTION
Années	Total achats d'eau	Hesbaye	Néblon	Autres captages	Total m³ produits	Total m³ produits et achetés
2005	10.384.481	16.382.461	9.417.451	1.466.894	27.266.806	37.651.287
2006	11.162.767	15.849.912	8.535.787	1.393.536	25.779.235	36.942.002
2007	10.190.368	13.766.363	10.500.109	1.497.779	25.764.251	35.954.619
2008	9.842.684	13.615.763	10.269.913	1.411.845	25.297.521	35.140.205
2009	9.934.215	15.626.019	9.824.311	1.569.157	27.019.487	36.953.702
2010	10.240.858	16.005.617	9.828.938	1.240.689	27.075.244	37.316.102
2011	10.209.401	14.258.614	10.082.326	1.545.966	25.886.906	36.096.307
2012	10.279.256	14.842.496	9.483.934	1.637.773	25.964.203	36.243.459
2013	9.523.735	14.532.004	9.966.765	1.700.822	26.199.591	35.723.326
2014	9.579.124	14.363.642	9.611.975	1.490.613	25.466.230	35.045.354
2015	11.296.518	14.179.026	9.155.781	1.111.715	24.446.522	35.743.040
2016	10.289.891	14.504.385	11.242.798	1.301.360	27.048.543	37.338.434
2017	10.977.353	16.493.022	9.750.617	1.167.267	27.410.906	38.388.259
2018	11.042.124	16.304.194	10.484.978	1.225.721	28.014.893	39.057.017
2019	10.230.365	15.249.735	9.855.000	1.400.000	26.504.735	36.735.100
2020	10.603.900	15.303.300	10.000.000	1.250.000	26.553.300	37.157.200
2021	10.579.700	14.895.300	10.000.000	1.250.000	26.145.300	36.725.000
2022	10.556.100	14.508.300	10.000.000	1.250.000	25.758.300	36.314.400



Ventes d'eau

Activité de Production			Activité de Distribution					
Années	Cessions internes	Cessions externes	Total M ³ vendus	Bâtiments communaux	Abonnés ordinaires	Contrats	Total m ³ vendus	Rendement réseau
2005	33.467.628	3.525.918	36.993.546	593.222	25.770.168	78.513	26.441.903	79,01%
2006	33.154.551	3.313.322	36.467.873	563.228	25.876.210	81.451	26.520.889	79,99%
2007	31.571.768	3.380.947	34.952.715	534.027	25.311.206	42.218	25.887.451	82,00%
2008	31.334.931	3.210.771	34.545.702	532.053	24.786.446	43.486	25.361.985	80,94%
2009	33.311.406	3.318.771	36.630.177	522.171	24.697.530	39.347	25.259.048	75,83%
2010	33.409.248	3.224.717	36.633.965	505.999	24.918.428	44.486	25.468.913	76,23%
2011	32.048.167	3.102.279	35.150.446	494.070	24.882.883	47.514	25.424.467	79,33%
2012	32.197.860	2.981.472	35.179.332	481.553	24.827.400	36.367	25.345.320	78,72%
2013	31.494.223	3.203.314	34.697.537	479.462	24.347.602	44.094	24.871.158	78,97%
2014	30.906.040	3.239.729	34.145.769	466.219	23.998.534	41.701	24.506.454	79,29%
2015	31.847.057	3.184.758	35.031.815	454.900	23.722.027	49.453	24.226.380	76,07%
2016	33.402.815	3.332.861	36.735.676	454.638	23.718.261	44.209	24.217.108	72,50%
2017	33.583.254	3.471.268	37.054.522	463.064	24.035.922	49.824	24.548.810	73,10%
2018	33.833.792	3.798.043	37.631.835	534.828	23.803.998	43.949	24.382.775	72,07%
2019	32.301.050	3.332.000	35.633.050	463.050	24.035.900	49.860	24.548.810	76,00%
2020	32.510.350	3.503.000	36.013.350	534.850	23.804.000	43.910	24.382.760	75,00%
2021	32.082.550	3.503.000	35.585.550	534.850	23.804.000	43.910	24.382.760	76,00%
2022	31.665.900	3.503.000	35.168.900	534.850	23.804.000	43.910	24.382.760	77,00%



Evolution des prix de ventes

Années	Prix de cession du m ³ produit		Coût Vérité Distribution C V D		Coût Vérité Assainissement C V A	
2005		0,5500 €		1,6800 €		0,5229 €
2006		0,5500 €		1,8000 €		0,6250 €
2007		0,5600 €		1,8622 €		0,7950 €
2008		0,5820 €		1,9300 €		1,0550 €
2009		0,6070 €		2,1200 €		1,3080 €
2010		0,6220 €		2,2144 €		1,3080 €
2011		0,6928 €		2,3600 €		1,4070 €
2012		0,6951 €		2,5250 €		1,4750 €
2013		0,7084 €		2,6366 €		1,5650 €
2014		0,7624 €		2,7290 €		1,7450 €
2015		0,8410 €		2,8086 €		1,9350 €
2016		0,8410 €		2,8086 €		2,1150 €
2017		0,8410 €		2,8086 €		2,3650 €
2018		0,8490 €		2,8086 €		2,3650 €
2019	3,49%	0,8786 €	0,00%	2,8086 €	0,00%	2,3650 €
2020	3,49%	0,8786 €	0,00%	2,8086 €	2,11%	2,4150 €
2021	3,49%	0,8786 €	2,00%	2,8648 €	4,27%	2,4660 €
2022	3,49%	0,8786 €	4,04%	2,9221 €	6,47%	2,5180 €





ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Evaluations Budgétaires

2015 à 2019

Perspectives budgétaires

2020 à 2022

Evaluations Budgétaires 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de PRODUCTION

CHARGES	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018		Budget 2019
	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	
CHARGES D'EXPLOITATION	34.307.850	34.362.824	34.316.600	35.650.428	35.633.800	36.051.342	36.773.700	36.600.027	38.219.250
1. <u>Achats</u>	<u>13.216.200</u>	<u>13.676.688</u>	<u>13.364.500</u>	<u>13.577.339</u>	<u>13.397.350</u>	<u>14.130.078</u>	<u>13.793.300</u>	<u>14.656.603</u>	<u>14.279.600</u>
- Eau	6.940.450	7.439.577	6.800.600	6.810.817	6.692.650	7.160.482	7.051.100	7.495.999	7.352.050
- Fonds de protection	2.628.200	2.678.828	2.605.500	2.798.684	2.630.900	2.885.275	2.717.100	2.941.183	2.765.500
- Contribution de prélèvement	2.722.300	2.774.698	2.698.350	2.931.242	2.795.550	3.045.340	2.906.400	3.158.579	3.033.300
- Assainissement public (S.P.G.E.)	280.550	261.718	306700	315.765	321300	315.410	352.400	293.825	348.850
- Achats pour stock					66700	52.811		143.625	71.500
- Achats marchandises	639.700	516.483	950.350	705.279	884.750	624.586	760.800	601.022	701.900
- Sous-traitants à facturer	5.000	5.383	3.000	15.552	5.500	46.174	5.500	22.369	6.500
2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>189.400</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>					
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>4.767.450</u>	<u>4.929.072</u>	<u>4.641.600</u>	<u>5.901.071</u>	<u>5.916.750</u>	<u>5.139.517</u>	<u>6.000.350</u>	<u>4.916.490</u>	<u>5.994.400</u>
- Frais sur achats	20.000	3.480	20.000	41.271	73.750	44.669	33.100	20.477	31.550
- Indemnités d'occupation & autres	1.053.750	1.132.256	992.650	1.183.325	1.140.450	1.153.204	1.136.800	1.065.053	1.028.250
- Charges locatives	135.250	110.873	110.900	115.511	124.550	126.034	147.400	147.795	159.000
- Entretiens et réparations	654.300	392.893	573.750	698.437	514.900	653.438	884.400	474.372	1.165.650
- Frais informatiques	604.750	890.537	525.900	1.642.487	1.056.000	882.334	1.141.900	896.620	1.389.350
- Fournitures à l'intercommunale	1.625.150	1.686.448	1.780.700	1.405.048	2.041.750	1.471.378	1.659.200	1.540.319	1.265.450
- Redevances & assurances	234.150	223.763	267.300	233.455	261.750	302.109	328.500	307.334	339.850
- Honoraires et cotisations	214.750	215.782	145.650	226.268	282.750	206.900	223.650	291.541	296.850
- Notoriété - Emoluments - Réception	225.350	273.039	224.750	355.271	420.850	299.452	445.400	172.979	318.450
4. <u>Rémunérations - Charges sociales</u>	<u>7.340.550</u>	<u>7.384.617</u>	<u>7.516.300</u>	<u>7.640.145</u>	<u>7.752.000</u>	<u>7.914.644</u>	<u>8.041.300</u>	<u>8.113.885</u>	<u>8.352.000</u>
- Rémunérations directes	4.965.950	4.943.468	5.068.450	5.111.125	5.228.450	5.244.173	5.348.800	5.226.054	5.566.050
- Charges patronales	2.125.800	2.153.535	2.170.600	2.237.419	2.244.100	2.247.469	2.396.800	2.277.059	2.418.900
- Autres frais de personnel	248.800	287.614	277.250	291.601	279.450	423.002	295.700	610.772	367.050
5. <u>Amortissements</u>	<u>8.924.900</u>	<u>8.291.434</u>	<u>8.739.000</u>	<u>8.447.646</u>	<u>8.542.300</u>	<u>8.755.480</u>	<u>8.893.100</u>	<u>8.841.319</u>	<u>9.584.150</u>
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>20.250</u>	<u>-46.238</u>	<u>30.000</u>	<u>-44.095</u>	<u>200</u>	<u>25.367</u>	<u>8.400</u>	<u>46.679</u>	<u>-20.200</u>
7. <u>Réductions de valeurs sur créances</u>	<u>1.000</u>	<u>9.406</u>	<u>1.000</u>	<u>28.057</u>	<u>1.000</u>	<u>13.559</u>	<u>1.000</u>	<u>2.145</u>	<u>10.000</u>
8. <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>30.500</u>	<u>117.360</u>	<u>19.200</u>	<u>35.451</u>	<u>19.200</u>	<u>15.273</u>	<u>26.250</u>	<u>22.905</u>	<u>17.300</u>
9. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>7.000</u>	<u>486</u>	<u>5.000</u>	<u>64.814</u>	<u>5.000</u>	<u>57.425</u>	<u>10.000</u>	<u>0</u>	<u>2.000</u>
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
CHARGES FINANCIERES	2.322.950	1.454.914	1.503.800	1.510.146	1.488.000	1.483.091	1.452.550	1.452.731	1.405.400
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
CHARGES FISCALES	158.900	164.210	192.000	133.143	8.750	150.566	147.600	161.145	140.150
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
BENEFICE A AFFECTER		1.005.797		2.298.933	-1.667.050	2.326.489	0	2.559.492	0
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL	36.789.700	36.987.744	36.012.400	39.592.650	35.463.500	40.011.488	38.373.850	40.773.395	39.764.800

Evaluations Budgétaires 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de PRODUCTION

PRODUITS	Exercice 2015		Exercice 2016		Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé					
VENTES ET PRESTATIONS	34.926.250	35.813.461	34.558.350	38.497.491	34.873.400	38.902.876	37.361.950	39.704.502	38.773.800
<u>1. Chiffre d'affaires</u>	<u>34.077.950</u>	<u>35.015.758</u>	<u>33.772.850</u>	<u>36.722.958</u>	<u>34.213.200</u>	<u>37.332.213</u>	<u>35.674.400</u>	<u>38.123.173</u>	<u>37.223.700</u>
- Ventes d'eau internes	26.142.250	26.791.605	25.727.900	28.106.116	26.129.600	28.263.725	27.067.700	28.747.603	28.399.950
- Ventes d'eau externes	2.170.850	2.289.368	2.289.400	2.394.624	2.272.300	2.561.820	2.530.500	2.875.977	2.540.100
- Fonds de protection	2.577.200	2.653.579	2.553.500	2.782.709	2.592.250	2.810.247	2.671.150	2.856.270	2.704.100
- Contribution de prélèvement	2.721.850	2.803.053	2.697.450	2.939.390	2.697.950	2.998.935	2.896.100	3.108.212	3.003.800
- Assainissement public (S.P.G.E.)	280.550	261.718	306.700	315.765	321.300	315.410	352.400	293.825	348.850
- Produits des activités annexes	185.250	216.435	197.900	184.354	199.800	382.076	156.550	241.287	226.900
<u>2. Transfert d'activité</u>	<u>189.400</u>	<u>299.080</u>	<u>200.500</u>	<u>1.097.066</u>	<u>150.000</u>	<u>779.139</u>	<u>1.141.500</u>	<u>1.025.362</u>	<u>990.350</u>
<u>3. Variation des travaux en-cours</u>	<u>0</u>	<u>36.526</u>	<u>0</u>	<u>-86.907</u>	<u>0</u>	<u>-92.071</u>	<u>0</u>	<u>-37.805</u>	<u>0</u>
<u>4. Production immobilisée</u>	<u>472.000</u>	<u>284.000</u>	<u>452.500</u>	<u>409.619</u>	<u>382.000</u>	<u>261.898</u>	<u>371.500</u>	<u>366.720</u>	<u>285.100</u>
<u>5. Autres produits d'exploitation</u>	<u>168.900</u>	<u>137.000</u>	<u>123.500</u>	<u>191.393</u>	<u>118.200</u>	<u>606.506</u>	<u>165.750</u>	<u>227.052</u>	<u>208.200</u>
<u>6. Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>18.000</u>	<u>41.096</u>	<u>9.000</u>	<u>163.363</u>	<u>10.000</u>	<u>15.190</u>	<u>8.800</u>	<u>0</u>	<u>66.450</u>
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
PRODUITS FINANCIERS	1.049.850	1.174.283	1.084.000	1.095.159	590.100	1.108.613	1.011.900	1.068.892	991.000
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
Régulation du prix et transfert d'activité									0
Bénéfice reporté des exercices précédent	813.600		370.050	0					0
article 50 alinéa 2 des statuts	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL	36.789.700	36.987.744	36.012.400	39.592.651	35.463.500	40.011.488	38.373.850	40.773.395	39.764.800
Prix de cession de la Production	0,8410 €/m³		0,8410 €/m³		0,8410 €/m³	0,8410 €/m³	0,8490 €/m³		0,8786 €/m³
Fonds de Protection					0,0756	0,0756	0,0756	0,0756	0,0756
Contribution de prélèvement					0,0783	0,0807	0,0821	0,0824	0,0841

Perspectives Budgétaires 2020 - 2022 de l'Activité de PRODUCTION

CHARGES	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2022</u>
CHARGES D'EXPLOITATION	37.560.700	37.771.850	37.389.800
1. <u>Achats</u>	<u>14.594.000</u>	<u>14.668.300</u>	<u>14.743.750</u>
- Eau	7.562.350	7.617.850	7.673.450
- Fonds de protection	2.798.150	2.765.900	2.735.250
- Contribution de prélèvement	3.155.350	3.189.650	3.221.650
- Assainissement public (S.P.G.E.)	338.100	345.200	352.450
- Achats pour stock	267.900	272.300	277.450
- Achats directs	453.450	458.700	464.800
- Sous-traitants à facturer	18.700	18.700	18.700
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>6.459.350</u>	<u>6.851.450</u>	<u>6.782.650</u>
- Frais de port et gestion de boue	25.450	25.550	25.650
- Indemnités d'occupation & autres	1.058.800	1.061.800	1.064.400
- Charges locatives	164.950	165.750	172.400
- Entretiens et réparations	808.050	747.050	730.200
- Frais informatiques	1.635.000	1.832.500	1.931.800
- Fournitures à l'intercommunale	1.600.250	1.866.950	1.872.000
- Redevances & assurances	376.900	373.400	375.200
- Honoraires et cotisations	407.550	393.200	221.300
- Notoriété - Emoluments - Réception	382.400	385.250	389.700
3. <u>Rémunérations - Charges sociales</u>	<u>8.849.800</u>	<u>8.961.000</u>	<u>9.201.900</u>
- Rémunérations directes	5.761.000	5.714.950	5.828.400
- Charges patronales	2.629.050	2.743.500	2.904.700
- Autres frais de personnel	459.750	502.550	468.800
4. <u>Amortissements</u>	<u>6.098.550</u>	<u>6.232.850</u>	<u>6.105.300</u>
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>1.512.050</u>	<u>1.011.550</u>	<u>510.350</u>
6. <u>Réductions de valeurs sur créances</u>	<u>10.000</u>	<u>10.000</u>	<u>10.000</u>
7. <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>31.950</u>	<u>31.700</u>	<u>30.850</u>
8. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>5.000</u>	<u>5.000</u>	<u>5.000</u>
CHARGES FINANCIERES	1.357.250	1.283.250	1.206.100
CHARGES FISCALES	140.150	140.200	140.250
BENEFICE A AFFECTER	1.145.700	778.100	683.350
TOTAL	<u>40.203.800</u>	<u>39.973.400</u>	<u>39.419.500</u>

Perspectives Budgétaires 2020 - 2022 de l'Activité de PRODUCTION

PRODUITS	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2022</u>
VENTES ET PRESTATIONS	39.208.050	38.977.650	38.423.750
1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>37.700.100</u>	<u>37.361.950</u>	<u>37.032.050</u>
- Ventes d'eau internes	28.583.100	28.206.700	27.840.450
- Ventes d'eau externes	2.689.600	2.718.450	2.748.200
- Fonds de protection	2.733.250	2.700.900	2.669.400
- Contribution de prélèvement	3.122.550	3.156.700	3.187.050
- Assainissement public (S.P.G.E.)	356.150	363.650	371.300
- Produits des activités annexes	215.450	215.550	215.650
2. <u>Variation des travaux en-cours</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
3. <u>Transfert d'activité</u>	<u>967.200</u>	<u>967.200</u>	<u>967.200</u>
4. <u>Production immobilisée</u>	<u>313.700</u>	<u>397.700</u>	<u>202.350</u>
5. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>219.250</u>	<u>220.700</u>	<u>222.150</u>
6. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>7.800</u>	<u>30.100</u>	<u>0</u>
PRODUITS FINANCIERS	995.750	995.750	995.750
BENEFICE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0	0
ARTICLE 50 ALINEA 2 DES STATUTS			
TOTAL	<u>40.203.800</u>	<u>39.973.400</u>	<u>39.419.500</u>
Prix de cession prévisionnel de la Production hors Fonds de Protection	0,8786 €/m³	0,8786 €/m³	0,8786 €/m³
Fonds de Protection	0,0756 €/m³	0,0756 €/m³	0,0756 €/m³
Contribution de prélèvement	0,0865 €/m³	0,0885 €/m³	0,0924 €/m³



ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION

Evaluations Budgétaires

2015 à 2019

Perspectives budgétaires

2020 à 2022

Evaluations Budgétaires 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de DISTRIBUTION

CHARGES	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018		Budget 2019
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
	(CVD = 2,8086 €)								
CHARGES D'EXPLOITATION	125.735.100	123.045.217	128.738.450	129.434.820	133.091.150	134.538.850	137.725.650	140.663.968	141.811.100
1. Achats	77.185.200	77.757.438	80.627.000	83.401.403	86.209.100	87.393.292	88.832.450	89.825.439	91.472.800
- Eau	26.142.250	26.791.605	25.727.900	28.106.116	26.129.600	28.263.725	27.067.700	28.747.603	28.399.950
- Fonds de protection	2.349.200	2.407.637	2.312.000	2.525.253	2.348.100	2.538.894	2.409.000	2.557.835	2.441.950
- Contribution de prélèvement	2.473.500	2.535.026	2.434.350	2.658.864	2.431.950	2.710.169	2.616.100	2.787.904	2.716.500
- Coût-vérité "Assainissement"	43.670.450	43.576.662	47.726.150	47.970.119	52.201.950	51.351.005	53.939.350	53.515.572	55.164.400
- Achats marchandises	2.091.950	2.059.158	2.090.250	1.751.224	2.634.500	1.904.627	2.317.550	1.592.049	2.227.750
- Achats directs					68.050	130.876	79.850	124.780	138.400
- Sous-traitants à refacturer	457.850	387.350	336.350	389.826	394.950	493.995	402.900	499.697	383.850
2. Transfert d'activité	189.400	299.080	200.500	1.097.066	150.000	779.139	1.141.500	1.025.362	990.350
3. Services et biens divers	13.501.650	13.027.811	13.382.850	12.556.348	12.699.600	11.879.549	12.374.450	13.304.980	12.420.400
- Frais sur achats	4.000	3.528	4.000	9.812	26.150	16.730	18.750	14.139	17.300
- Indemnités d'occupation	1.606.500	1.565.059	1.573.950	1.558.303	1.565.950	1.587.154	1.552.550	1.570.877	1.574.150
- Charges locatives	176.650	143.262	178.350	122.927	182.050	176.827	222.550	197.990	255.250
- Entretien et réparations	4.643.050	3.802.685	4.724.600	4.114.471	4.617.300	4.424.135	4.258.700	6.271.595	4.557.500
- Frais informatiques	3.641.700	4.083.419	3.403.600	3.096.531	2.312.500	1.809.810	2.086.800	1.728.591	2.214.600
- Fournitures à l'intercommunale	1.268.950	1.310.654	1.373.750	1.231.138	1.385.250	1.363.628	1.292.900	1.362.889	1.243.750
- Redevances & assurances	458.850	424.324	442.850	421.515	421.350	510.364	588.950	548.629	604.050
- Honoraires et cotisations	1.180.100	1.157.105	1.216.350	1.358.784	1.427.100	1.329.068	1.595.450	1.084.589	1.383.150
- Notoriété - Emoluments - Réceptio	521.850	537.775	465.400	642.867	761.950	661.834	757.800	525.680	570.650
4. Rémunérations - Charges sociales	21.029.150	20.092.880	21.206.200	20.005.296	21.028.750	20.699.352	21.376.800	21.627.682	22.216.700
- Rémunérations directes	14.246.750	13.624.197	14.375.800	13.513.551	14.145.850	13.891.071	14.330.650	14.230.674	15.018.450
- Charges patronales	6.061.700	5.793.432	6.151.350	5.804.735	6.073.800	5.838.496	6.286.250	6.057.350	6.388.850
- Autres frais de personnel	720.700	675.251	679.050	687.010	809.100	969.785	759.900	1.339.659	809.400
5. Amortissements	11.442.750	10.486.987	10.925.300	10.507.344	11.277.500	11.110.933	11.958.200	11.470.175	12.245.800
6. Dotations aux provisions	194.000	-416.124	85.000	-262.220	-262.850	131.966	-49.300	879.118	-161.350
7. Réductions de valeurs sur créances	1.038.850	182.073	941.600	765.570	356.000	791.023	383.550	150.209	1.172.850
8. Autres charges d'exploitation	1.117.100	1.596.229	1.339.000	1.351.077	1.612.050	1.734.633	1.687.000	2.361.554	1.441.550
9. Charges d'exploitation non récurrent	37.000	18.842	31.000	12.936	21.000	18.964	21.000	19.448	12.000
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
CHARGES FINANCIERES	1.248.300	1.241.864	1.242.250	897.204	837.300	766.971	687.050	679.966	575.500
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
CHARGES FISCALES	363.550	43.290	156.950	227.904	4.850	112.516	115.500	118.576	119.300
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
Régulation du prix et transfert d'activité					502.950	978.831	0		0
AFFECTATION BENEFICIAIRE	0	1.064.720	0	-1.631.072				-4.257.528	
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL	127.346.950	125.395.090	130.137.650	128.928.857	134.436.250	136.397.168	138.528.200	137.204.982	142.505.900

Evaluations Budgétaires 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de DISTRIBUTION

PRODUITS	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017		Budget 2018		Budget 2019
	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	
	(CVD = 2,8086 €)								
VENTES ET PRESTATIONS	124.472.750	124.381.175	128.652.250	128.039.585	133.404.350	135.437.287	135.641.950	136.114.811	138.240.000
1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>120.836.250</u>	<u>120.202.327</u>	<u>124.467.900</u>	<u>124.107.843</u>	<u>128.933.950</u>	<u>130.661.684</u>	<u>131.209.600</u>	<u>131.802.398</u>	<u>133.864.050</u>
- Vente d'eau (Tarif net)	58.599.850	58.681.515	58.035.400	57.284.775	57.788.000	59.791.214	57.852.250	58.211.067	58.631.500
- Redevance	14.163.600	13.884.927	14.193.500	14.009.509	14.406.750	14.016.479	14.359.500	14.487.068	14.572.800
- Fonds social de l'eau	306.850	473.320	609.350	606.072	605.650	626.352	673.250	638.153	660.350
- Coût-vérité "Assainissement"	29.895.000	29.477.531	32.491.000	32.603.321	35.202.700	35.066.872	36.568.600	36.168.210	37.737.350
- Redevance "assainissement"	14.531.750	14.538.681	15.912.800	15.964.083	17.526.550	17.045.750	17.981.300	18.123.894	18.261.050
- Locations compteurs	400.000	394.264	415.000	403.865	400.000	438.369	420.200	452.974	455.750
- Produits des activités annexes	2.939.200	2.752.089	2.810.850	3.236.217	3.004.300	3.676.647	3.354.500	3.721.033	3.545.250
2. <u>Variation des travaux en-cours</u>	<u>0</u>	<u>143.087</u>	<u>0</u>	<u>465.512</u>	<u>0</u>	<u>-43.376</u>		<u>-192.812</u>	<u>0</u>
3. <u>Transfert d'activité</u>			<u>0</u>						
4. <u>Production immobilisée</u>	<u>1.560.000</u>	<u>1.823.827</u>	<u>2.109.850</u>	<u>1.497.730</u>	<u>2.347.350</u>	<u>2.290.420</u>	<u>2.321.750</u>	<u>2.148.624</u>	<u>2.061.650</u>
5. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.029.000</u>	<u>2.150.919</u>	<u>2.044.500</u>	<u>1.961.254</u>	<u>2.098.050</u>	<u>2.449.602</u>	<u>2.095.200</u>	<u>2.273.122</u>	<u>2.235.450</u>
6. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>47.500</u>	<u>61.016</u>	<u>30.000</u>	<u>7.247</u>	<u>25.000</u>	<u>78.957</u>	<u>15.400</u>	<u>83.478</u>	<u>78.850</u>
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
PRODUITS FINANCIERS	1.106.200	1.013.914	1.002.800	889.271	1.031.900	959.881	1.009.000	1.090.172	1.071.750
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
Bénéfice reporté des exercices p	1.768.000		482.600				1.877.250		3.194.150
article 50 alinéa 2 des statuts	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL	127.346.950	125.395.090	130.137.650	128.928.857	134.436.250	136.397.168	138.528.200	137.204.982	142.505.900
CVA	1,9350 €/m³	1,9350 €/m³	2,1150 €/m³	1,9350 €/m³	2,3650 €/m³	1,9350 €/m³	2,3650 €/m³		2,3650 €/m³

Perspectives Budgétaires 2020 - 2022 de l'Activité de DISTRIBUTION

CHARGES	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2022</u>
	CVD 2,8086	CVD 2,8648	CVD 2,9221
CHARGES D'EXPLOITATION	140.234.900	142.801.750	145.742.900
1. <u>Achats</u>	<u>92.331.050</u>	<u>93.128.000</u>	<u>94.179.200</u>
- Eau	28.583.100	28.206.700	27.840.450
- Fonds de protection	2.457.800	2.425.450	2.393.950
- Contribution de prélèvement	2.812.150	2.839.300	2.862.600
- Coût-vérité "Assainissement"	55.653.950	56.998.300	58.371.050
- Achats pour stock	2.232.250	2.056.300	2.097.400
- Achats directs	173.700	176.600	180.000
- Sous-traitants à refacturer	418.100	425.350	433.750
2. <u>Transferts d'activité</u>	<u>967.200</u>	<u>967.200</u>	<u>967.200</u>
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>13.891.950</u>	<u>14.226.850</u>	<u>14.558.650</u>
- Frais de port et gestion de boue	4.300	4.400	4.500
- Indemnités d'occupation & autres	1.814.100	1.814.100	1.814.100
- Charges locatives	197.950	197.900	204.950
- Entretiens et réparations	4.770.000	4.855.950	4.954.850
- Frais informatiques	2.612.450	2.846.550	3.020.150
- Fournitures à l'intercommunale	1.437.450	1.520.650	1.549.900
- Redevances & assurances	669.000	661.650	663.850
- Honoraires et cotisations	1.715.050	1.653.300	1.670.350
- Notoriété - Emoluments - Réception	671.650	672.350	676.000
4. <u>Rémunérations - Charges sociales</u>	<u>23.139.300</u>	<u>23.520.700</u>	<u>24.075.000</u>
- Rémunérations directes	15.382.050	15.425.100	15.665.250
- Charges patronales	6.679.600	6.953.800	7.304.700
- Autres frais de personnel	1.077.650	1.141.800	1.105.050
5. <u>Amortissements</u>	<u>7.421.150</u>	<u>8.427.800</u>	<u>9.338.250</u>
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-170.850</u>	<u>-168.650</u>	<u>-129.650</u>
7. <u>Réductions de valeurs sur créances</u>	<u>901.950</u>	<u>912.400</u>	<u>927.000</u>
8. <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>1.739.150</u>	<u>1.773.450</u>	<u>1.813.250</u>
9. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>14.000</u>	<u>14.000</u>	<u>14.000</u>
CHARGES FINANCIERES	541.300	508.100	474.850
CHARGES FISCALES	119.300	121.400	123.850
BENEFICE A AFFECTER	-608.750	-233.250	-393.750
TOTAL	<u>140.286.750</u>	<u>143.198.000</u>	<u>145.947.850</u>

Perspectives Budgétaires 2020 - 2022 de l'Activité de DISTRIBUTION

PRODUITS	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2022</u>
	CVD 2,8086	CVD 2,8648	CVD 2,9221
VENTES ET PRESTATIONS	139.732.250	142.581.800	145.269.800
1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>133.923.250</u>	<u>136.956.100</u>	<u>140.057.800</u>
- Vente d'eau (Tarif net)	57.914.400	59.074.250	60.255.750
- Redevance	14.693.400	15.116.750	15.551.200
- Fonds social de l'eau	675.400	690.300	705.600
- Coût-vérité "Assainissement"	37.698.550	38.494.650	39.306.400
- Redevance "assainissement"	18.795.400	19.359.550	19.938.500
- Locations compteurs	470.250	479.650	489.250
- Produits des activités annexes	3.675.850	3.740.950	3.811.100
2. <u>Variation des travaux en-cours</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
3. <u>Production immobilisée</u>	<u>3.397.100</u>	<u>3.164.650</u>	<u>2.762.900</u>
4. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.382.400</u>	<u>2.408.850</u>	<u>2.435.800</u>
5. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>29.500</u>	<u>52.200</u>	<u>13.300</u>
PRODUITS FINANCIERS	554.500	616.200	678.050
BENEFICE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0	0
<small>ARTICLE 50 ALINEA 2 DES STATUTS</small>			
TOTAL	<u>140.286.750</u>	<u>143.198.000</u>	<u>145.947.850</u>
CVA appliqué	2,4150 €/m³	2,4660 €/m³	2,5180 €/m³



CONSOLIDE

Evaluations Budgétaires

2015 à 2019

Perspectives budgétaires

2020 à 2022



Evaluations Budgétaires 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 CONSOLIDE

CHARGES	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018		Exercice 2019
	<u>Budget</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Réalisé</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Budget</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Réalisé</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Budget</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Réalisé</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Budget</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Réalisé</u> (CVD = 2,8086 €)	<u>Budget</u> (CVD = 2,8086 €)
CHARGES D'EXPLOITATION	129.078.000	125.673.773	132.580.800	131.795.016	137.665.300	136.298.265	141.265.050	142.145.292	145.481.600
1. Achats	59.625.850	59.998.938	63.717.750	64.785.575	68.696.800	68.010.582	70.538.150	70.382.861	72.194.000
- Eau	6.940.450	7.439.577	6.800.600	6.810.817	6.692.650	7.160.482	7.051.100	7.541.888	7.352.050
- Fonds de protection	2.628.200	2.678.828	2.605.500	2.798.684	2.630.900	2.885.275	2.717.100	2.941.183	2.765.500
- Contribution de prélèvement	2.722.300	2.774.698	2.698.350	2.931.242	2.795.550	3.045.340	2.906.400	3.158.579	3.033.300
- Coût-vérité "Assainissement"	43.951.000	43.838.381	48.032.850	48.285.884	52.523.250	51.666.415	54.291.750	53.809.398	55.513.250
- Achats marchandises	2.731.650	2.575.640	3.040.600	2.456.504	2.701.200	1.957.439	2.391.100	1.573.066	2.299.250
- Achats directs					952.800	755.463	772.300	836.682	840.300
- Sous-traitants à refacturer	462.850	392.733	339.350	405.378	400.450	540.169	408.400	522.065	390.350
2. Transfert d'activité	189.400	299.080	200.500	1.097.066					
3. Services et biens divers	18.269.100	17.956.883	18.024.450	18.457.419	18.616.350	17.019.066	18.369.600	18.227.310	18.414.800
- Frais sur achats	24.000	7.008	24.000	51.083	99.900	61.399	51.850	34.616	48.850
- Indemnités d'occupation	2.660.250	2.697.316	2.566.600	2.741.628	2.706.400	2.740.358	2.689.350	2.635.930	2.602.400
- Charges locatives	311.900	254.135	289.250	238.438	306.600	302.860	369.950	345.785	414.250
- Entretien et réparations	5.297.350	4.195.578	5.298.350	4.812.908	5.132.200	5.077.573	5.143.100	6.745.967	5.723.150
- Frais informatiques	4.246.450	4.973.955	3.929.500	4.739.018	3.368.500	2.692.144	3.228.700	2.625.211	3.603.950
- Fournitures à l'intercommunale	2.894.100	2.997.102	3.154.450	2.636.185	3.427.000	2.835.005	2.946.900	2.909.048	2.509.200
- Redevances & assurances	693.000	648.087	710.150	654.969	683.100	812.472	917.450	855.964	943.900
- Honoraires et cotisations	1.394.850	1.372.887	1.362.000	1.585.051	1.709.850	1.535.968	1.819.100	1.285.470	1.680.000
- Notoriété - Emoluments - Réceptif	747.200	810.814	690.150	998.138	1.182.800	961.286	1.203.200	789.320	889.100
4. Rémunérations - Charges sociales	28.369.700	27.477.497	28.722.500	27.645.441	28.780.750	28.613.996	29.418.100	29.741.567	30.568.700
- Rémunérations directes	19.212.700	18.567.665	19.444.250	18.624.676	19.374.300	19.135.244	19.679.450	19.456.728	20.584.500
- Charges patronales	8.187.500	7.946.967	8.321.950	8.042.154	8.317.900	8.085.966	8.683.050	8.334.409	8.807.750
- Autres frais de personnel	969.500	962.865	956.300	978.611	1.088.550	1.392.786	1.055.600	1.950.430	1.176.450
5. Amortissements	20.367.650	18.778.421	19.664.300	18.954.990	19.819.800	19.866.412	20.851.300	20.311.495	21.829.950
6. Dotations aux provisions	214.250	-462.361	115.000	-306.315	-262.650	157.333	-40.900	925.798	-181.550
7. Réductions de valeurs sur créances	1.039.850	191.479	942.600	793.627	357.000	804.581	384.550	152.354	1.182.850
7. Autres charges d'exploitation	1.147.600	1.713.589	1.358.200	1.386.528	1.631.250	1.749.906	1.713.250	2.384.459	1.458.850
9. Charges d'exploitation non récurrentes	44.000	19.328	36.000	77.750	26.000	76.389	31.000	19.448	14.000
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
CHARGES FINANCIERES	3.571.250	2.696.777	2.746.050	2.407.350	2.325.300	2.250.063	2.139.600	2.132.698	1.980.900
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
CHARGES FISCALES	522.450	207.499	348.950	361.047	13.600	263.083	263.100	279.720	259.450
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
AFFECTATION BENEFICIAIRE	0	2.070.517	0	667.861		3.305.319			
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL	133.171.700	130.648.566	135.675.800	135.231.274	140.004.200	142.116.729	143.667.750	144.557.710	147.721.950

Evaluations Budgétaires 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 CONSOLIDE

PRODUITS	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018		Exercice 2019
	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>
	<u>(CVD = 2,8086 €)</u>								
VENTES ET PRESTATIONS	128.434.050	128.460.368	132.736.350	133.246.843	137.218.100	140.048.236	139.769.600	140.734.703	142.465.050
1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>123.949.250</u>	<u>123.483.817</u>	<u>127.766.500</u>	<u>127.540.567</u>	<u>132.237.500</u>	<u>134.481.110</u>	<u>134.791.200</u>	<u>135.832.230</u>	<u>137.529.350</u>
- Vente d'eau	60.770.700	60.970.883	60.324.800	59.679.399	60.060.300	62.353.034	60.382.750	61.087.044	61.171.600
- Redevance	14.163.600	13.884.927	14.193.500	14.009.509	14.406.750	14.016.479	14.359.500	14.487.068	14.572.800
- Fonds social de l'eau	306.850	473.320	609.350	606.072	605.650	626.352	673.250	638.153	660.350
- Fonds de protection	228.000	245.942	241.500	257.456	244.150	271.353	262.150	298.435	262.150
- Contribution gouvernement wallon	248.350	268.027	263.100	280.525	266.000	288.766	280.000	320.308	287.300
- Coût-vérité "Assainissement"	30.175.550	29.739.249	32.797.700	32.919.087	35.524.000	35.382.282	36.921.000	36.462.035	38.086.200
- Redevance "assainissement"	14.531.750	14.538.681	15.912.800	15.964.083	17.526.550	17.045.750	17.981.300	18.123.894	18.261.050
- Locations compteurs	400.000	394.264	415.000	403.865	400.000	438.369	420.200	452.974	455.750
- Produits des activités annexes	3.124.450	2.968.524	3.008.750	3.420.571	3.204.100	4.058.723	3.511.050	3.962.319	3.772.150
2. <u>Variation des travaux en-cours</u>	<u>0</u>	<u>179.613</u>	<u>0</u>	<u>378.605</u>	<u>0</u>	<u>-135.447</u>	<u>0</u>	<u>-230.616</u>	<u>0</u>
3. <u>Transfert d'activité</u>	<u>189.400</u>	<u>299.080</u>	<u>200.500</u>	<u>1.097.066</u>					
4. <u>Production immobilisée</u>	<u>2.032.000</u>	<u>2.107.828</u>	<u>2.562.350</u>	<u>1.907.349</u>	<u>2.729.350</u>	<u>2.552.318</u>	<u>2.693.250</u>	<u>2.515.344</u>	<u>2.346.750</u>
5. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.197.900</u>	<u>2.287.919</u>	<u>2.168.000</u>	<u>2.152.647</u>	<u>2.216.250</u>	<u>3.056.108</u>	<u>2.260.950</u>	<u>2.500.174</u>	<u>2.443.650</u>
6. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>65.500</u>	<u>102.112</u>	<u>39.000</u>	<u>170.610</u>	<u>35.000</u>	<u>94.147</u>	<u>24.200</u>	<u>117.571</u>	<u>145.300</u>
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
PRODUITS FINANCIERS	2.156.050	2.188.197	2.086.800	1.984.430	1.622.000	2.068.494	2.020.900	2.159.064	2.062.750
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
Bénéfice reporté de l'exercice	2.581.600		852.650		1.164.100	0	1.877.250	1.663.943	3.194.150
article 50 alinéa 2 des statuts	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL	133.171.700	130.648.566	135.675.800	135.231.274	140.004.200	142.116.730	143.667.750	144.557.710	147.721.950
CVA	1,9350 €/m³	1,9350 €/m³	2,1150 €/m³	1,9350 €/m³	2,1150 €/m³	2,1150 €/m³	1,9350 €/m³	1,9350 €/m³	1,9350 €/m³

Perspectives Budgétaires 2020 - 2022 CONSOLIDE

CHARGES	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2022</u>
	CVD 2,8086	CVD 2,8648	CVD 2,9221
CHARGES D'EXPLOITATION	142.975.350	146.134.950	149.068.500
1. <u>Achats</u>	<u>73.072.000</u>	<u>74.324.850</u>	<u>75.825.950</u>
- Eau	7.562.350	7.617.850	7.673.450
- Fonds de protection	2.798.150	2.765.900	2.735.250
- Contribution de prélèvement	3.155.350	3.189.650	3.221.650
- Assainissement public (S.P.G.E.)	338.100	345.200	352.450
- Achats pour stock	55.653.950	56.998.300	58.371.050
- Achats directs	3.127.300	2.963.900	3.019.650
- Sous-traitants à facturer	436.800	444.050	452.450
2. <u>Transfert d'activité</u>			
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>20.351.300</u>	<u>21.078.300</u>	<u>21.341.300</u>
- Frais de port et gestion de boue	29.750	29.950	30.150
- Indemnités d'occupation & autres	2.872.900	2.875.900	2.878.500
- Charges locatives	362.900	363.650	377.350
- Entretiens et réparations	5.578.050	5.603.000	5.685.050
- Frais informatiques	4.247.450	4.679.050	4.951.950
- Fournitures à l'intercommunale	3.037.700	3.387.600	3.421.900
- Redevances & assurances	1.045.900	1.035.050	1.039.050
- Honoraires et cotisations	2.122.600	2.046.500	1.891.650
- Notoriété - Emoluments - Réception	1.054.050	1.057.600	1.065.700
4. <u>Rémunérations - Charges sociales</u>	<u>31.989.100</u>	<u>32.481.700</u>	<u>33.276.900</u>
- Rémunérations directes	21.143.050	21.140.050	21.493.650
- Charges patronales	9.308.650	9.697.300	10.209.400
- Autres frais de personnel	1.537.400	1.644.350	1.573.850
5. <u>Amortissements</u>	<u>13.519.700</u>	<u>14.660.650</u>	<u>15.443.550</u>
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>1.341.200</u>	<u>842.900</u>	<u>380.700</u>
7. <u>Réductions de valeurs sur créances</u>	<u>911.950</u>	<u>922.400</u>	<u>937.000</u>
8. <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>1.771.100</u>	<u>1.805.150</u>	<u>1.844.100</u>
9. <u>Charges d'exploitation non récurrentes</u>	<u>19.000</u>	<u>19.000</u>	<u>19.000</u>
CHARGES FINANCIERES	1.898.550	1.791.350	1.680.950
CHARGES FISCALES	259.450	261.600	264.100
BENEFICE A AFFECTER	536.950	544.850	289.600
TOTAL	<u>145.670.300</u>	<u>148.732.750</u>	<u>151.303.150</u>

Perspectives Budgétaires 2020 - 2022 CONSOLIDE

PRODUITS	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget 2022</u>
VENTES ET PRESTATIONS	144.120.050	147.120.800	149.629.350
1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>137.770.300</u>	<u>140.846.600</u>	<u>143.992.850</u>
- Vente d'eau	60.604.000	61.792.700	63.003.950
- Redevance	14.693.400	15.116.750	15.551.200
- Fonds de protection	275.450	275.450	275.450
- Contribution de prélèvement	310.400	317.400	324.450
- Assainissement public (S.P.G.E.)	38.054.700	38.858.300	39.677.700
- Redevance "assainissement"	18.795.400	19.359.550	19.938.500
- Fonds social de l'eau	675.400	690.300	705.600
- Locations compteurs	470.250	479.650	489.250
- Produits des activités annexes	3.891.300	3.956.500	4.026.750
2. <u>Variation des travaux en-cours</u>			
3. <u>Transfert d'activité</u>			
4. <u>Production immobilisée</u>	<u>3.710.800</u>	<u>3.562.350</u>	<u>2.965.250</u>
5. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.601.650</u>	<u>2.629.550</u>	<u>2.657.950</u>
6. <u>Produits d'exploitation non récurrents</u>	<u>37.300</u>	<u>82.300</u>	<u>13.300</u>
PRODUITS FINANCIERS	1.550.250	1.611.950	1.673.800
BENEFICE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0	0
ARTICLE 50 ALINEA 2 DES STATUTS	=====	=====	=====
TOTAL	<u>145.670.300</u>	<u>148.732.750</u>	<u>151.303.150</u>

5 – ANNEXES ÉVENTUELLES

